COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 2 octobre 2019

Président	**:**	**M.**	**Florian**	**CHIARADIA**
Secrétaire	**:**	**Mme**	**Céline**	**MORIER**
Scrutateurs	**:**	**Mme**	**Andrea**	**GREMAUD**
		M.	**Silvano**	**POZZI**
Huissier	**:**	**M.**	**Jean-Michel**	**TALON**

_____

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 2 octobre 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2019

1.1 nomination d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (SOC), démissionnaire.

2. Correspondance

3. Communication de la Municipalité

4. Motions, postulats et interpellations déposés

~~4.1 Motion de M. Christophe Privet : « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux ».~~
Projet de règlement de M. Christophe Privet « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité ».

5. Rapports des commissions

5.1 No 26/2019 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades. (Rapp : Mme Béatrice Tisserand) ;

5.2 No 27/2019 relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.-. (Rapp : M. Benoît Ruchet) ;

5.3 No 28/2019 relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « A Vernex ». (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

5.4 No 29/2019 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022. (Rapp de majorité : Mme Irina Gote ; rapp de minorité : M. Christophe Privet).

5.5 No 30/2019 relatif à l'évolution de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et réponse à la motion transformée en postulat de Monsieur le Conseiller communal Christophe Privet « FET 2.0 », prise en considération le 20 juin 2018. (Rapp de majorité : M. Angelo Giuliano ; rapp de minorité : M. Christophe Privet).

5.6 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Anne Saito « Pour un plan canicule à Montreux ». (Rapp : M. Emmanuel Gétaz) ;

5.7 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Gaëtan Cousin et consort demandant une modification du règlement sur l'attribution des subventions communales, pour que les manifestations de moyenne et grande taille à Montreux n'utilisent que de la vaisselle réutilisable. (Rapp. : M. Nicolas Büchler).

6 Préavis de la Municipalité

6.1 Préavis No 31/2019 relatif au budget 2020 de Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : mardi 5 novembre 2019 à 19 h. 00, à l'Hôtel-de-Ville, salle 6, à Vevey).

6.2 Préavis No 32/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et une UAPE. (Date de la commission : mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, avenue des Alpes 18 à Montreux).

7 Développement(s) des motions et des postulats

7.1 ~~Motion de M. Christophe Privet : « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux ». (point développé séance tenante au Conseil)~~
Projet de règlement de M. Christophe Privet « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité ».

8 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

9 Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président
Je salue la Municipalité *in corpore*, ainsi que le public et les représentants de la presse.
L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 83 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences
83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.
Ont fait excuser leur absence : Mmes Boulat Zenia, Buff Caroline, Genier Sandra, Ruedin Jessica
MM. Demartini Laurent, Gonzalez Francis, Grognuz Patrick, Imhof Alain, Manzini Daniel, Meyer Jörg, Pabst Cyril, Pires Jorge José, Ramiqi Kastriot, Rimaz Roland, Spahn Pierre-André, Staeger Alexandre, Vernier Christian

Au préalable, je reviens sur la disparition de notre collègue, M. Daniel Manzini. Je vous informe que la famille a agendé une cérémonie en son honneur le 9 novembre 2019 à 14h30, au Temple de Clarens.

Afin de rendre hommage à M. Daniel Manzini, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence.

Minute de silence.

J'ai reçu la demande suivante du groupe socialiste, qui a demandé la modification de l'ordre du jour en ajoutant un point « nomination *d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (SOC), démissionnaire ».* Mme Bonjour ayant déposé sa démission le 26 septembre, l'ordre du jour avait déjà été validé et la nomination de son successeur ne devait avoir lieu qu'au mois de novembre. Néanmoins, au vu de la disparition de M. Manzini, membre de la CoFin, et à l'impossibilité de repourvoir son siège tant que cette situation ne s'est pas clarifiée, le groupe socialiste souhaite effectuer cette nomination au plus vite afin de suivre efficacement les travaux de cette commission. Cette demande de modification de l'ordre du jour a été transmise aux différents groupes politiques via les chefs de groupes et n'a pas suscité d'opposition de leur part.
J'ajoute donc à l'ordre du jour, le point *1.1 nomination d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (SOC), démissionnaire.*

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2019

M. le Président
Concernant le PV du 4 septembre 2019, y a-t-il des demandes de modifications?

M. Tal Luder
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Une de mes interventions à la page 19, que j'ai transmise à Mme Morier, par écrit exactement dans les termes dans lesquels je l'ai lue est, dans le PV, légèrement différente, est-il possible que je lui renvoie le texte pour qu'il soit intégré au PV final ? Tel que je l'ai déclamé.

M. le Président
Avez-vous bien lu le texte sans modifications orales, lors de la séance précédente ?

M. Tal Luder
J'ai mes interventions par écrit et ce sont celles que je renvoie électroniquement à Mme Morier après le Conseil, à la virgule près.

M. le Président
Nous prenons note des demandes de modifications, Mme Morier fera le nécessaire. Y a-t-il d'autres demandes de modifications ?

Le Procès-verbal et accepté à la majorité moins 1 abstention.
Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

1.1 Nomination d'une ou d'un membre suppléant(e) de la Commission des finances, en remplacement de Mme Tanya Bonjour (SOC), démissionnaire.

M. le Président
Je vous lis la lettre de Mme Bonjour :

« Monsieur le Président,
Veuillez prendre acte de ma démission de la suppléance de la CoFin en date de ce jour. En effet, intégrant la Cogest à partir de la prochaine séance du Conseil communal, il n'est pas possible de siéger dans deux commissions permanentes simultanément.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai pu participer aux quatre dernières séances de la Cofin en tant que suppléante. J'ai pu découvrir un très grand travail de collaboration au sein de la commission, avec les compétences diverses et étendues de chacun, mais surtout un grand sérieux, mis au service du bien être financier de la Commune. Les montreusiens peuvent dormir tranquille, les comptes sont bien suivis!

Je vous remercie de la prise en compte de cette demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Tanya Bonjour
Le 26 septembre 2019 »

Je précise que notre règlement n'interdit pas formellement de siéger au sein de ces deux commissions permanentes.

Madame Tanya Bonjour ayant déposé sa démission, nous devons nommer un membre suppléant à la commission des finances. Y a-t-il une proposition du groupe socialiste?

M. Nicolas Büchler
Le groupe socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Romain Pilloud à la suppléance de la CoFin.
Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président
Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.
C'est à la majorité, moins une abstention que M. Romain Pilloud est élu suppléant à la commission des Finances.
Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

Applaudissements de l'assemblée.

2. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu :

- Une lettre de PRO VELO Riviera intitulée :« Groupe de travail intercommunal pour une voie cyclable fluide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey »annexe 1
  Ce courrier vous sera transmis par e-mail dès demain.

- Une pétition forte de 343 signatures, dont je vous fais lecture :

« Pétition contre le projet de construction d'une antenne de téléphonie 5G en plein cœur du village de Sonzier, parcelle 3375.
En notre qualité d'habitants du village de Sonzier et environs, nous demandons à la commune de Montreux de refuser à Swisscom le permis de construire d'une antenne 5G en plein cœur de notre village, parcelle 3375 à 18 mètres des premières habitations et à Swisscom de renoncer à la construction de ladite antenne pour les raisons suivantes :
Les doutes quant aux risques sanitaires sont très importants.
L'atteinte grave à la beauté d'un panorama exceptionnel dans un village préservé ».

Conformément à l'article 110 de notre règlement cette pétition a été examinée par le bureau et sur la base de cet article, il a été déterminé que la pétition ne relevait pas de la compétence du Conseil Communal, s'agissant d'un permis de construire.
Cette pétition sera transmise à la Municipalité pour la suite de la procédure.

- La copie d'une lettre adressée à la Municipalité, intitulée : « Grave problèmes d'insécurité à la Route de Chernex à Pallens / Montreux, du collectif de riverains, Route de Chernex ». annexe 2

- La lettre de démission de M. le Municipal Pierre Rochat dont je vous donne lecture. annexe 3

Applaudissements de l'assemblée

La démission de M. Rochat nous engagera dans un processus d'élection complémentaire, pour lequel vous serez tenus informés au fil de la procédure.

3. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

M. Laurent Wehrli, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Vous l'avez entendu, M. Pierre Rochat ne nous quitte pas ce soir, il nous quitte dans quelques mois. Nous aurons l'occasion de faire les discours de circonstance et surtout les remerciements. Au nom de la Municipalité, nous tenions à saluer l'engagement de M. Pierre Rochat dans ses différentes fonctions, ici à Montreux, comme Conseiller communal, puis comme Conseiller municipal et également au niveau du canton pendant de nombreuses années comme député et même Président du Grand Conseil.
Cher Pierre, merci infiniment, encore une fois, il reste quelques étapes devant nous, un taux d'imposition, M. le conseiller Municipal en charge des finances, un budget et heureusement, tu nous accompagnes encore dans ces processus.
D'ores et déjà un très grand merci, les applaudissements nourris te l'ont témoigné très directement, merci à vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

Comme vient de le rappeler M. le Président, la lecture de cette lettre ce soir, déclenche le processus de l'élection complémentaire qui sera, dès demain, dans les mains de la préfecture, qui déterminera les dates potentielles, puisque le calendrier de cette fin d'automne est déjà relativement chargé par d'autres élections. Mais nous trouverons des solutions pour que la Municipalité, puisse œuvrer pour Montreux, comme elle le fait actuellement.

Applaudissements de l'assemblée.

4. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

4.1 ~~Motion de M. Christophe Privet : « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux ».~~

M. le Président
La motion de M. Christophe Privet « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux » est retirée de l'OJ selon la volonté du motionnaire. L'auteur souhaite en effet changer la forme de sa proposition, en déposant un projet de règlement rédigé. Il sera toujours développé au point 7 de l'OJ.

1 projet de règlement a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 7.1 de l'ordre du jour. Il s'agit de :
1. « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité » de M. Christophe Privet

1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 7.2 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV en prévision de la constitution d'une Association de commune Transports publics Riviera » de Mme Irina Gote

3 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 8 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Procédure et délais suite à l'annulation de la votation populaire du 10 février 2019 sur les travaux du 2m2c » de Mme Irina Gote

2. « Centre de Congrès 2m2c : ENCORE: A quand le nouveau projet ? A quand le prochain tour de table ? » de Mme Suzanne Lauber Fürst

3. « Gravillons » de Mme Béatrice Tisserand

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

5.1 No 26/2019 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades. (Rapp : Mme Béatrice Tisserand) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 26/2019 de la Municipalité du 28 juin 2019 au Conseil communal relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades;
Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de reconnaître l'intérêt public régional du remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 68 OUI, 2 NON et 8 abstentions.

5.2 No 27/2019 relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.-. (Rapp : M. Benoît Ruchet) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme je l'ai déjà dit lors de la dernière séance, cela me pose un problème, parce que nous ne parlons plus d'une subvention mais d'une donation. Nous n'aurons aucune possibilité de voir la comptabilité et nous ne saurons absolument pas ce qu'ils feront des bénéfices et de l'excédent de bénéfice. De ce fait, je me sens obligé de voter non. Je vous remercie.

Mme Christine Menzi
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC votera en majorité en faveur de l'octroi d'un prêt d'un montant CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club à Territet, montant à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale.
Cependant, une réflexion doit être faite quant au droit de superficie. En effet, le Montreux Tennis Club (MTC) dispose d'un droit de superficie qui arrivera à terme le 31.12.2029. Raison pour laquelle nous estimons qu'il serait bon de refaire le point à ce moment, afin de connaître la nécessité de poursuivre cette location gratuite d'un terrain appartenant à la FET, qui pourrait profiter d'une entrée supplémentaire, à restituer aux Montreusiens.
Les travaux de rénovation effectués, devraient aider le MTC à revenir à meilleure fortune.

Je dépose un amendement :
7. De prévoir une réserve concernant le renouvellement du droit de superficie, soit de demander un analyse des comptes du Montreux Tennis Club dans la courant de l'année 2029, afin de prévoir une taxe de rente de 5% basée sur la valeur du terrain qui sera facturée au MTC et ceci en diminution de la subvention de CHF 45'000.- servant au remboursement de la dette.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,
Avant d'aborder la question de l'amendement, je souhaite répondre à M. Hunziker.
Sauf erreur cela a été dit en commission, que la Municipalité a accès aux comptes du tennis club, pour deux raisons : d'une part les relations sont très bonnes, nous sommes systématiquement invités aux assemblées générales et d'autre part, étant donné que nous les subventionnons via nos soutiens à la pratique du sport pour les juniors, nous avons légalement, par ce biais, accès à leurs comptes. Il n'y a aucun souci de ce côté-là, la transparence est complète et nous avons accès à ces comptes, remis à la commission par ailleurs.

Je reviens sur l'amendement de Madame Menzi. La Municipalité regrette que nous discutions d'un point relativement technique tel qu'il est rédigé, alors que la commission a déjà eu lieu et qu'il n'y a eu aucune discussion à ce sujet. Il aurait été plus simple d'aborder la question en commission. Nous aurions alors simplement rappelé que ces terrains appartiennent à la FET et que c'est elle qui est compétente pour gérer cette question, mais pas la Municipalité et encore moins le Conseil communal.
La Municipalité ne peut que vous recommander de refuser cet amendement, avec la précision que si le tennis investit dans les infrastructures pour une vingtaine

d'années, il s'agit aussi pour la FET de s'aligner sur ces délais et les discussions ont déjà eu lieu, entre la FET et le MTC dans ce sens. La FET est propriétaire des terrains, mais les infrastructures sont propriétés du MTC et il n'est pas du tout sûr que dans 10 ans la FET souhaite reprendre le tout. Pour finir je vous rappelle un argument supplémentaire qui a été rappelé plusieurs fois, le MTC n'a pas pour vocation de faire de l'argent et si, pour quelques raisons que ce soit, il devait avoir une meilleure fortune financière, l'objectif serait de baisser les cotisations pour faciliter encore plus la pratique de ce sport et l'accès au club. Il me semble mal venu de mettre une pression, telle qu'évoquée ce soir dans cet amendement. Comme déjà dit, un avis de droit relativement rapide vous montrerait que vous n'êtes pas compétents pour décider d'une telle conclusion.

M. Franco Meichtry
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai deux remarques à faire concernant les explications de M. Walther, le premier point, le plus important, notre Conseil à une obligation de contrôle vis-à-vis de notre Municipalité et cette histoire est vraiment inadmissible. Le deuxième point c'est le taux de 5%, nous avons eu dernièrement, la promotion conjointe les Saules, faite sur un terrain communal par la Socim et la Cham sis à la Rue Gambetta à Clarens, où nous nous sommes fait blousés. J'avais déposé une interpellation adressée au Municipal M. Pierre Rochat qui a clairement dit qu'il ne répondrait pas à cette interpellation. Sur le PV il est écrit, « *la Municipalité considère avoir répondu à cette interpellation* ». Tout le monde peut le consulter sur le site, ils ont répondu ce qu'ils voulaient. J'ai par la suite interrogé la cour des comptes sur le droit des terrains publics, le droit de superficie est de 5%, nous n'y dérogeons pas. A présent, pour la finalité, que ce soit la FET ou la commune qui soit propriétaire de ce terrain, les 5% doivent être versés. J'ai terminé avec ce point.

M. Dominik Hunziker
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite réagir à la réponse de M. le Municipal, je suis convaincu à 100% que nous pouvons faire confiance à ces gens et que cela se passera bien. Mais est-ce que vous pouvez garantir que dans 5, 10 ou 15 ans ce sera toujours le cas ? Dans 20 ans la moitié de cette salle ne sera peut-être même plus là, je crois que c'est un peu facile de dire qu'aujourd'hui tout va bien et que dans 20 ans ce sera toujours le cas. C'est sur la durée que cela m'inquiète.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je prends note de votre inquiétude et que M. Meichtry a dit que c'était presque scandaleux. Le représentant du groupe UDC a accepté ce préavis en commission lorsque nous avons eu l'occasion de donner des explications, et le groupe UDC vient de dire qu'il cotait majoritairement en faveur de ce préavis. Je ne vois pas forcément où vous penchez au niveau du parti, ce qui fait que je ne sais pas s'il s'agit d'une intervention personnelle ou pas ?
Ce que j'ai dit c'est que nous pouvons comprendre votre inquiétude individuelle, mais au-delà des bonnes relations actuelles, il y a des garanties au niveau du règlement et du fonctionnement. Si le comité du club ne respecte pas ces garanties de transparence des comptes envers la commune, le club n'aura plus les subventions pour leur mouvement Junior. Je crois que c'est relativement clair sur le mécanisme. Il est sûr que dans 20 ans nous ne savons pas ce qui se passera, en tout cas moi je ne serai plus là, mais vous votez régulièrement des amortissements de 20 – 30 ans et

ce n'est pas la première fois où vous devez prendre pas seulement individuellement, mais en tant qu'autorité, des décisions qui dépassent votre mandat dans cette salle.

Mme Christine Menzi
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Suite aux réponses données par M. Walther, je retire mon amendement et nous allons faire confiance à la commune pour qu'elle contrôle ce droit de superficie dans 10 ans.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Benoît Ruchet
En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 27/2019 de la Municipalité du 23 août 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet, à amortir sur vingt ans au travers d'une subvention communale annuelle de CHF45'000.-.
Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du présent préavis;
2. d'accepter l'octroi d'un prêt d'un montant de CHF 900'000.- au Montreux Tennis Club en faveur de la rénovation des six courts de Territet;
3. de comptabiliser le prêt au bilan dans la rubrique 912 placements du patrimoine financier;
4. de couvrir le coût d'amortissement de ce prêt par le versement d'une subvention communale annuelle de CHF 45'000.-en faveur du Montreux Tennis Club durant vingt ans;
5. de porter aux budgets 2020 et suivants les montants nécessaires à cet effet;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI, 1 NON et 5 abstentions.

5.3 No 28/2019 relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « A Vernex ». (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

M. le Président
Nous allons procéder comme suit : je vais ouvrir la discussion sur les 6 chapitres du règlement, et s'il n'y a pas de demande de modification des articles, nous voterons chapitre par chapitre, puis le règlement dans son ensemble.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

REGLEMENT

Chapitre 1 DISPOSITIONS GENERALES
Pas de demande de parole.
Vote : accepté par 80 OUI et 1 abstention.

Chapitre 2 ZONE D'UTILITE PUBLIQUE
Pas de demande de parole.
Vote : accepté par 80 OUI.

Chapitre 3 ESPACES PUBLICS
Pas de demande de parole.
Vote : accepté par 80 OUI.

Chapitre 4 CHEMINEMENTS PIETONS

M. Olivier Blanc
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
A propos de l'article 17, les Verts regrettent beaucoup la suppression de l'alinéa 3, qui prévoyait l'installation d'un cheminement piétonnier qui reliait les bâtiments scolaires à la gare.
Nous pensons que pour la mobilité douce, il est toujours regrettable de supprimer ce genre de cheminement, mais la Municipalité nous a assurés, en commission, que dans le cahier des charges pour le concours des constructions effectives une telle condition figurera, ce qui nous rassure, mais à l'inverse, nous sommes un peu déçus que dans la demande de crédit d'étude, ce chapitre ne fasse l'objet que d'une maigre note infra paginale comme si elle avait été oubliée et rajoutée en dernière minute.
Nous regrettons cet article, mais nous nous rendons bien compte, que cela ne sert à rien de l'amender à ce stade. Merci de votre attention.

Vote : accepté par 74 OUI, 3 NON et 5 abstentions.

Chapitre 5 ARBORISATION
Pas de demande de parole.
Vote : accepté par 78 OUI

Chapitre 6 DISPOSITIONS FINALES
Pas de demande de parole.
Vote : accepté par 79 OUI et 1abstention

La discussion est ouverte sur l'ensemble du règlement.
Pas de demande de parole

Vote sur l'ensemble du règlement.
Accepté par 81 OUI.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Olivier Raduljica
En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 28/2019 de la Municipalité du 23 août 2019 au Conseil communal relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « A Vernex »
Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « A Vernex » et son règlement ;
2. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver préalablement la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « A Vernex » ;
3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « A Vernex ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI.

5.4 No 29/2019 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022. (Rapp de majorité : Mme Irina Gote ; rapp de minorité : M. Christophe Privet).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Le groupe socialiste a accueilli très favorablement ce préavis municipal et le soutiendra à l'unanimité.
En effet, au vu de :
- L'importance des projets d'investissement d'ici à la fin de la législature ;
- La fébrilité prévisions économiques pour les années 2020 et suivantes ;
- La marge d'autofinancement relativement faible des derniers exercices comptables ;

Il est certainement de bonne intelligence et gouvernance que de maintenir notre taux d'imposition à 65% et cela pour 3 ans.
Nous le voyons encore ce soir, des projets importants se présentent dans un avenir proche et il faut absolument se donner le moyen des ambitions municipales si l'on souhaite voir ces projets aboutir et être dignes de notre Commune.

Ainsi, pour les raisons évoquées en termes de projet ainsi que pour le maintien des prestations Communales à destination de nos concitoyens de toutes conditions, le groupe socialiste vous invite à faire preuve de prudence, de clairvoyance et de discernement en soutenant les conclusions du rapport et en rejetant les amendements déposés en commission. Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe Montreux Libre est partagé sur le projet de taux d'imposition proposé. Pour une partie du groupe, les contribuables de Montreux ont droit en priorité à la transparence et à l'équité. L'accord passé entre les communes et le canton est très clair, le canton reprend des charges assumées jusqu'ici par les communes et il va de ce fait augmenter le taux d'imposition cantonal. Chaque montreusienne et chaque montreusien qui paie des impôts, va voir, ses impôts cantonaux augmenter, que ce soit de 10, 50, 100, 500, 1000, qu'importe le montant. Chaque contribuable devrait voir ses impôts communaux diminuer dans la même proportion, c'est la promesse faite lors de l'accord entre commune est canton. Montreux, troisième ville du canton, dont les finances sont bien meilleures que beaucoup d'autres villes vaudoises, devrait respecter cet engagement. Même Lausanne, surendettée, a répercuté, en partie du moins, la bascule d'impôt canton – commune. La majorité municipale PLR aurait eu l'occasion de montrer qu'elle sait tenir parole et qu'elle respecte les contribuables de Montreux et bien non, c'est au contraire une augmentation déguisée des impôts que la Municipalité veut faire voter. Montreux libre a toujours défendu la clarté en matière d'impôt et une partie du groupe veut défendre cette clarté, en refusant l'augmentation de la charge fiscale, que le tour de passe-passe municipal nous réserve. Une autre partie de Montreux Libre, tout en regrettant le non-respect de l'accord entre commune et canton, estime que les investissements à venir vont nécessiter des besoins de financement supplémentaires, c'est cet aspect qui l'amène à se résigner et à privilégier l'augmentation de la marge d'autofinancement, conséquence du maintien du taux au lieu de la baisse promise. Dans tous les cas, Montreux Libre estime qu'il est nécessaire de pouvoir rediscuter de ce taux d'imposition régulièrement et soutien l'amendement visant à limiter à 2 ans la durée du taux. Je vous remercie de votre attention.

M. Claude-Pascal Gay
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Je dépose l'amendement suivant à l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022:
« Fixer le taux à 63.5% pour les alinéas 1, 2 et 3 de l'article premier. »

En raison de la bascule prévue avec le Canton, l'objectif de cet amendement est de maintenir l'impôt inchangé pour nos citoyens et contribuables. Le taux de 65% signifierait une hausse d'impôt.

Pourquoi une hausse d'impôt est-elle injustifiée ?

- L'évolution de l'économie vaudoise au cours des 10 dernières années est très positive avec une progression moyenne du PIB par année largement supérieure à 2% et à la moyenne suisse.
  Cela a eu pour conséquence une progression significative et régulière des rentrées fiscales.
- L'attractivité de notre région est également très bonne en comparaison suisse et internationale grâce notamment à la présence d'une main d'œuvre très qualifiée, de l'EPFL, d'une économie diversifiée, de voies de communications performantes, etc… seul gros bémol relevé par les différentes études : sa fiscalité pour les personnes physiques.
- Notre Canton fait partie des cantons riches de Suisse avec un revenu net moyen par contribuable (chiffres 2015 de l'administration fédérale) de CHF

70'291, en comparaison ce chiffre est de CHF 75'063 pour le Canton de Zurich, de CHF 57'698 pour le Canton de Berne et de CHF 48'685 pour le Canton du Valais.

- Malgré le cumul de ces éléments très positifs, la fiscalité vaudoise est une des plus lourdes de Suisse. Pour un couple mariés avec 2 enfants ayant un revenu brute imposable de CHF 125'000, le taux d'impôt est 6.51% à ZH, soit un impôt annuel de CHF 8'137. Sur Vaud, ce taux est de 10.85%, soit un impôt annuel de CHF 13'525. Cette différence démesurée de près de CHF 5'400 par année ne trouve aucune justification. Seuls les Cantons du JU et de NE ont une fiscalité plus lourde pour la classe moyenne. Pour les plus hauts revenus, seul NE nous évite d'être le canton le plus confiscatoire (source KPMG).
  Fort de ces éléments, une hausse d'impôt n'est pas justifiable. La comparaison avec les autres cantons suisses est très peu flatteuse et sans équivoque. L'Etat doit se remettre en question; continuer à charger les contribuables et la classe moyenne en particulier n'est plus défendable.

Je suis conscient que le Conseil d'Etat, respectivement le Canton est le principal responsable de cette situation. Notre commune doit cependant également faire son introspection pour maitriser voire réduire ses charges.

A l'adresse du Conseil d'Etat et de notre ministre des finances en particulier, après « L'impôt heureux », je serais ravi de pouvoir lire « un Canton efficient » pour le plus grand bonheur de nos contribuables et l'avenir de notre Canton.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir soutenir mon amendement, la classe moyenne et par la même occasion, donner un signal clair à nos autorités communales et cantonales.

L'amendement de M. Gay se trouve dans le rapport.

M. le Président
Votre amendement sera discuté lorsque nous serons au projet d'arrêté d'imposition.
M. Gétaz vous avez annoncé vouloir déposer un amendement ?

M. Emmanuel Gétaz
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je n'ai pas annoncé que je déposais un amendement, j'ai dit que nous soutiendrions l'amendement qui sera probablement redéposé par celui qui l'a formulé.

M. le Président
Vous savez que pour l'heure, il n'est pas redéposé, d'où ma question.

M. Christophe Privet
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Formellement, il est redéposé, mais si vous le souhaitez, c'est avec plaisir que je coupe le bas de la feuille du rapport de minorité, j'ai inscrit :

- *Limiter à 2021 et non 2022 la durée du préavis, et modifier le point 1. et 2. des conclusions. (De facto celles figurants dans le document idoine qui sera transmis aux autorités compétentes.)*

Souhaitez-vous que je vous le remette et que je le signe ?

M. le Président
C'est en ordre M. Privet, nous prenons votre rapport de minorité et l'alinéa que vous avez lu comme amendement

Mme Christine Menzi
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC, fidèle à sa devise de diminuer la pression fiscale des personnes physiques, qui après de nombreuses années d'effort pour renflouer les caisses de l'Etat, souhaite faire répercuter la baisse de la charge communale reprise par le canton. En effet la reprise de la facture de l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile par le canton, représente pour la commune, une diminution des charges de CHF 2,5 millions. Si nous ne répercutons pas cette baisse de charge communale, nos citoyens supporteront l'augmentation des impôts cantonaux, sans profiter de la baisse. Conscient des futurs investissements dans la commune, mais certain que la volonté des citoyens de maîtriser les dépenses, aussi bien dans les transformations et les nouvelles constructions, ainsi que dans la maîtrise des dépenses sociales, le groupe UDC, vous invite à soutenir les deux amendements de nos collègues.

M. Pierre Rochat, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames Conseillères et Messieurs Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Merci pour ces interventions et d'avoir repris avec assiduité toute la problématique de l'arrêté d'imposition, qui pourtant a déjà longuement été discuté dans le cadre de la commission des finances et pendant laquelle nous avons pu faire une appréciation raisonnable. Je reviens au résultat de la commission des finances et à son rapport, qui me paraît relativement clair. Je profite d'ores et déjà d'inviter le Conseil communal à réfléchir s'il n'a pas intérêt à suivre la commission des finances qui a analysé la situation et qui connaît bien la vision des choses.
Cela dit, nous pouvons faire l'appréciation que nous voulons sur le contexte économique, le produit intérieur brut, les évolutions internationales, etc…
Nous sommes une ville de 26 milles habitants, il faut voir l'aspect pragmatique de la gestion de notre commune, c'est ce que nous devons garder à l'esprit.
Je vais vous donner quelques éléments qui, à mon avis, devraient pousser à une approche raisonnable :
L'appréciation par rapport au canton et à la commune, la bascule, la recommandation du Conseil d'Etat d'appliquer cette bascule, l'UCV qui a signé cet accord, il est clairement dit dans cet accord que la répercussion de la bascule est laissée à la libre appréciation des communes et en fonction de leur situation. Ce que je sais aujourd'hui, c'est que pratiquement 50 % des communes, ne répercuteront pas cette baisse, parce que, la plupart des communes n'ont pas la situation de l'Etat et des difficultés qui sont significatives.
Je me permets de rappeler que, lorsque l'Etat avait des difficultés dans les années 2000, il a négocié l'augmentation de la part des communes sur la facture sociale à 50 % alors qu'elle n'était que du tiers. Cette répercussion-là, M. Broulis a une fâcheuse tendance à l'oublier et s'il a une bonne situation, il pourrait négocier à ce niveau-là et cela, ce n'est pas que l'UCV, ne l'a pas dit, il l'a dit, mais en l'occurrence, il y a le souhait de répercuter la bascule, mais encore une fois, les situations ne sont pas les mêmes. Le canton est dans l'opulence, vous le lisez tous dans les journaux, la situation du canton est très favorable, très positive, ils ne savent plus comment alimenter leur réserve, c'est une réalité, c'est même dit dans le cadre des conférences de presse et en plus, M. Gay l'a rappelé, il a un taux d'impôt qui est

extrêmement élevé comparé aux autres cantons. La commune de Montreux, gère depuis 10 ans voire plus, une situation déficitaire, qui se traduit par l'équilibre aux comptes. Combien de fois ai-je dit, nous sommes légèrement déficitaire, nous sommes juste équilibrés ? Nous sommes à la limite, nous sommes constamment en train de gérer notre ménage à la limite. Cette situation-là, nous met dans une situation complètement différente de celle de l'Etat et nous, Mesdames et Messieurs, grâce à vous, à votre vision raisonnable, nous avons un taux d'impôt qui est l'un des plus bas du district, l'une des villes les moins chère du canton. Cette situation-là, vous avez vu l'article paru aujourd'hui, qui dit que Lausanne à la sagesse de respecter un peu la bascule avec 0,5, mais Lausanne a 79 de taux d'impôts, nous nous sommes à 65. Je m'excuse, mais cet aspect, doit être intégré. Je vous invite à garder cela à l'esprit quand il y aura le vote sur l'arrêté d'imposition, qui vise, et je le dis en tant que libéral, à stabiliser l'impôt vis-à-vis du contribuable et à éviter de faire des vagues ou des évolutions dans un contexte où nous savons (car nous sommes dans l'examen du budget et la COFIN le sait) que les personnes morales, les recettes des entreprises, avec l'effet RIE III, RFFA, que nous avons voté et accepté vont diminuer les recettes de la commune de 2 millions. C'est la réalité, cela fait 2 millions de moins pour les personnes morales l'année prochaine et il y a 2 millions de plus, pour les structures de la petite enfance, c'est 4 millions de plus, alors que l'AVASAD c'est 2 millions. Cette réalité nous oblige à être conséquents et à admettre raisonnablement puisque nous avons cette latitude (l'accord a été négocié de cette manière, les communes font comme elles le veulent c'est complètement transparent). Nous l'avons expliqué en commission des finances, je l'ai expliqué dans le cadre du préavis, je l'ai expliqué à la presse quand ils m'ont posé la question, nous expliquons la situation telle qu'elle et en l'occurrence, je vous invite à fixer notre taux à 65 % sur 3 ans, donnons un signe de grande stabilité, indépendamment de l'espèce de procès d'intention qui se trouve dans le rapport de minorité, laissant entendre que nous faisons du calcul politique, alors qu'il n'y a rien de cela. Il y a juste la réalité qui fait que l'année passée, parce que nous avions des perspectives incertaines avec RIE III, nous n'avons fixé qu'une année. Aujourd'hui la Municipalité s'est dit, nous n'avons fait qu'une année, alors que nous aurions dû faire 2 ans, à partir de là, nous rattrapons et nous allons à 3 ans. Nous n'avons pas fait de calcul par rapport aux élections et d'ailleurs, dire que cela ne s'est jamais fait, j'ai sorti les arrêtés d'imposition depuis 1990, cela a toujours été de 2 ans, sauf pour les périodes difficiles des années 1995 à 1998, où la Municipalité devait gérer année après année.

En 2005, la Municipalité a même proposé un arrêté d'imposition sur 5 ans que tout le monde a accepté, parce que nous venions de recevoir des sommes importantes et que le budget était plus facile à équilibrer. Il n'empêche qu'une majorité socialiste de l'époque avait proposé de bloquer le taux d'impôts pour 5 ans. Les réalités de la finance et de l'économie, imposent d'être pragmatiques et stables.

En l'occurrence, je vous invite à suivre la proposition de la Municipalité, en gardant à l'esprit que nous aurons 2 millions de recette en moins, mais ce sont des personnes morales de Montreux, des entreprises qui bénéficieront de cette baisse d'impôts ; cette baisse d'impôts, c'est une disposition incitative et cela ne changera rien pour les personnes physiques qui restent à 65.

Battons-nous pour faire baisser le taux d'impôt cantonal, mais c'est un autre sujet. Je vous invite à suivre la Municipalité et la COFIN, qui suit la Municipalité. Je vous invite à aller dans ce sens et de ne pas céder à ces intentions un tout petit peu trop politiques du rapport de minorité et de l'amendement de M. Gay.

M. Yanick Hess
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme M. le Municipal, je pense qu'il faut refuser ces deux amendements et veiller à garantir, à terme, une stabilité au niveau du taux fiscal. Je me permets de revenir sur le rapport de minorité, je ne remets pas en question le fait qu'il y aura peut-être une baisse dans le secteur de l'immobilier ou que les analyses financières estiment qu'il y a un risque de récession. Ma question au minoritaire est de savoir s'il s'agit de points qui ont été débattus ou qui ont été ajoutés au rapport de minorité ?

M. Yves Laurent Kundert
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite poser la question à mon collègue M. Gay, les 65% dont il a parlé, s'agit-il d'un point qu'il souhaite limiter dans le temps ? Parce que je n'ai pas bien compris la différence entre la position de la majorité de la CoFin et ce qu'il proposait, était-ce une question de durée ? J'ai vu que nous étions tous d'accord pour le 65%, mais je n'ai pas bien compris la différence. Peut-il nous réexpliquer ? Merci.

M. Emmanuel Gétaz
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite faire deux remarques sur les propos du Municipal Rochat, tout d'abord il peut utiliser l'argument que 50% des communes ne répercuteront pas la baisse, mais cela veut bien dire qu'il y a 50% des communes qui vont la répercuter. Il faut juste choisir son camp, le verre est-il à moitié vide ou à moitié plein ? En ce qui me concerne, je préfère qu'il se vide de 1,5% pour respecter l'engagement pris entre les communes et le canton et pour respecter le contribuable montreusien. A l'arrivée, si nous diminuons 1,5%, il n y'aura pas d'augmentation d'impôt, si nous ne diminuons pas, il y aura une augmentation des impôts des montreusiennes et montreusiens.
Cette manière de faire est pernicieuse, elle a déjà été appliquée lors de la taxe sur les sacs poubelle. Vous vous rappeler qu'il y a une taxe forfaitaire, que nous avons réussi à neutraliser et la taxe au sac n'a jamais fait l'objet d'une compensation, alors que cela représente une charge fiscale supplémentaire pour toutes les montreusiennes et montreusiens. Déjà à l'époque, la commune a encaissé, de mémoire 2 points d'impôts supplémentaires, ni vu, ni connu. En attendant, pour le portemonnaie de la montreusienne et du montreusien, c'est une augmentation de la charge fiscale. En refusant de jouer le jeu de l'accord passé entre les communes et le canton, la Municipalité de Montreux refait, à une autre occasion, une manœuvre qui consiste à augmenter les impôts. Autre remarque, quand nous disons que nous voulons la stabilité, la stabilité d'impôts, sachant que les charges communales diminuent, logiquement c'est baisser les impôts, autrement nous jouons sur les mots.
Si nous ne voulons pas jouer sur les mots, il faut dire que, si la charge communale diminue et qu'il y a un transfert au canton, alors cette partie-là n'a plus à être perçue en taxe, en l'occurrence en impôts et doit être abandonnée.
Faire ce qui est proposé par la Municipalité représente un changement et une non-stabilité de la perception de l'impôt pour les contribuables de la commune.

M. Tal Luder
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour ma part, d'un côté, cette baisse est bienvenue, parce qu'il y a des arguments pour les contribuables et peut-être qu'en ayant moins, pour essayer de faire mieux, nous ferions attention à tous nos investissements, d'une manière différente et en allant chercher des sommes qui sont peut-être disponibles ailleurs. Nous le voyons au travers de différentes affaires, nous pouvons encore économiser.

Je pense que ce Conseil et la Municipalité sont tout à fait capables de tenir cette baisse.
Je soutiendrai les deux amendements, celui pour la durée de 2 ans et celui pour la baisse de 1,5 point.

M. Christophe Privet
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne pensais pas me trouver à la place de la minorité pour discuter de l'amendement de M. Gay, mais puisque j'y suis, je vais en profiter.
M. le Municipal nous rappelle avec justesse, l'accord RIE III, pour mémoire, c'est un accord qui a été fait sur le plan cantonal entre le parti socialiste et le PLR, dans un objectif de pouvoir préserver les entreprises vaudoises.
Ce qui ressort clairement, c'est que les entreprises, les entités morales, ont bénéficié d'une forte baisse d'impôt. Preuve en est, c'est que l'année passée, lorsque nous avons discuté de la problématique RIE III en COFIN, les premières projections laissaient entendre que, pour la ville de Montreux, nous serions même bénéficiaires, grâce à une bascule entre le canton et la commune. Ce bénéfice pour RIE III, lors des discussions de l'année dernière, devait être de plus CHF 300'000.- et ce soir, à ma grande stupeur, j'apprends que ce sera moins CHF 2 millions. Il y a un stade, en tant que commissaire à la COFIN, où j'accorde ma confiance à la Municipalité.
Quand celle-ci me présente des budgets, me donne des arguments, je les note et l'année suivante, j'essaye de constater si les chiffres annoncés correspondent aux réalités du terrain. Force est de constater que RIE III, nous coûte cher, mais qu'en est-il du contribuable physique ? A celui-ci nous n'avons jamais fait de geste à ce jour et je constate, malgré cet accord et quoiqu'en dise M. Rochat que l'idée était que les villes et les Municipalités répercutent cette baisse d'impôts sur les citoyens et citoyennes.
Je vous avoue, qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et je fais partie de ces personnes, je suis un imbécile, mais des fois je change d'avis. J'ai eu l'occasion d'échanger avec certains de mes collègues, j'ai eu l'occasion d'échanger avec M. Gay et je pense que son argumentaire est correct, je pense que ce geste est mérité à l'égard des montreusiennes et montreusiens.
Je prendrais comme argument complémentaire, M. Luder l'a relevé, il y a quelques instant, qu'il est de notre devoir en notre qualité de conseillères et conseillers communaux de revoir à la baisse certaines de nos prétentions.
Je vais faire une litote sur le projet du collège qui nous est proposé, cela ne me dérange pas que nous voulions faire des minergies plus, plus, plus, plus et encore plus, mais quand vous faites du minergie plus, plus, plus, plus, plus, plus et encore plus, vous rajouter 30% à la facture. Nous pourrions faire du minergie moins et l'avantage serait peut-être de ne rajouter que 5% à la facture.
Il y a effectivement, comme M. Luder l'a relevé et d'ailleurs M. Gay a donné des pistes qui existent au sein de cette ville, sans mettre en danger les acquis actuels. C'est de nouveau une façon de nous faire peur, mais après plus de 10 ans à la CoFin, je pense que ce sujet, je le connais à minima, nous pouvons accepter l'amendement de M. Gay, sans mettre de façon catastrophique nos finances en péril.
Je vous invite chers collègues, à faire un geste à l'égard de nos contribuables montreusiens, qui le méritent depuis longtemps et à aller dans le sens de l'amendement de M. Gay

M. Nicolas Büchler
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne vais pas faire ici de la politique cantonale, non pas que cela ne m'intéresse pas, mais je pense qu'il n'y a pas lieu de le faire toute la soirée ici.
Le Conseil doit effectivement prendre ses responsabilités, ce soir, sur une question importante, primordiale, pour la fin de la législature et pour les projets d'investissements qui sont proposés par notre Municipalité, élue par le contribuable elle aussi.
M. le Municipal l'a rappelé, les résultats financiers des derniers exercices sont à la limite. Maintenant, nous venons avec des projets d'investissements qui sont « très » importants, nous parlons notamment du 2m2c, M. Privet l'a rappelé, nous parlons des places de crèche, moi je ne vous inciterai pas à faire du minergie moins, je pense que ce n'est pas dans l'air du temps et que ce n'est pas ce qu'il faut prévoir pour le futur, ni pour nos enfants, ni pour notre planète.
Nous avons la parcelle HELD, dont il faudra s'occuper un jour et le groupe Socialiste se réjouit de pouvoir en discuter à, si possible, moyen terme.
Je ne vais pas faire de prévisions économiques d'un banquier au niveau international, mais M. le Municipal vient de le rappeler, les prévisions économiques des personnes morales dans notre commune, ne sont pas des plus optimales, pour la ou les prochaines années.
Avec ces éléments, je crois que chacun peut entendre et comprendre, que l'impôt à 65% qui reste et restera l'un des plus bas du district, est la bonne solution.
Ainsi le groupe SOC, vous invite encore une fois à rejeter ces amendements et à maintenir le taux de l'imposition communal à 65%.

M. Stéphane Barbey
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
M. Pierre Rochat nous a expliqué l'économie et je crois que ce qu'il en ressort, c'est que nous avons un problème majeur. Il y a l'économie de l'Etat, qui a son fonctionnement et ses résultats. Ses fonctionnements sont ce qu'ils sont et ses résultats, j'en parle en connaissance de cause des derniers mois que j'ai vécu sur le territoire de la commune et le territoire du canton de Vaud, sont absolument hors norme, dans le sens où, le dysfonctionnement est le mode de fonctionnement normal, je m'en expliquerai très probablement plus tard.
Pour ce fonctionnement, il nous est dit : « il faut augmenter les impôts » et il y a aussi l'économie des citoyens qui nous ont élus et ces citoyens voient leur économie personnelle, c'est-à-dire l'argent qu'ils ont dans leur poche et ce qu'ils peuvent en faire. Quand ils comparent ce que leur coûte l'Etat, ses prestations et ce qu'il leur reste pour gérer leurs affaires, ils constatent que cela ne va pas du tout. Que les prestations de l'Etat sont largement insuffisantes en ce qui concerne les résultats qui les concernent, par rapport à ce qu'ils coûtent.
Si nous comparons le fonctionnement de l'Etat de Vaud, communes comprises, avec le reste de la Suisse, puisque le Canton de Vaud appartient à une confédération, nous voyons que nous sommes particulièrement mal lotis. Parce que, quand nous avons de bons résultats économiques, ce n'est pas de l'économie, c'est le travail de beaucoup de gens. Beaucoup de gens se sont donnés de la peine, beaucoup d'idées ont germé et ont fait des petits et la logique économique voudrait que les personnes reçoivent le résultat de leur travail et de leurs idées. Mais quand nous augmentons les impôts c'est plutôt une sanction. Le jour où quelqu'un m'expliquera la différence entre un impôt trop élevé et une amende, j'en serai très content. En tout cas le résultat à la fin du mois est le même.

Je vous invite à accepter la proposition qui vous est faite, non pas d'une baisse d'impôt, mais simplement pour un statut quo en compensant ce qui a été augmenté par l'Etat de Vaud via une baisse dans notre commune, pour que le résultat soit neutre, comme notre pays.

M. le Président
Je donne encore la parole à M. Zulauf, puis nous passerons à l'arrêté d'imposition et c'est là que nous aurons l'occasion de voter les amendements qui ont été proposés ce soir.

M. Michel Zulauf
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
À l'appui des propos qui viennent d'être tenus par notre président de groupe, j'aimerais m'élever avec véhémence contre la diminution du taux d'imposition. Cela me rappelle des débats déjà très lointains, mais ou les positions étaient claires, c'étaient les libéraux, c'était M. Pierre Rochat, c'était le notaire Perrin, c'était l'ingénieur Barbey, qui proposaient des diminutions du taux d'imposition parce qu'ils considéraient que c'était un bon signe à donner à ceux qui payaient des impôts. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'une diminution d'1,5 point de notre taux d'imposition n'a aucun effet sur le pouvoir d'achat de la plupart de nos concitoyens, c'est un geste un peu démagogue. Quand j'entends qu'il s'agit de faire un geste pour nos concitoyens, mais ce geste est insignifiant. Vous savez à qui tout cela profite ? A tous ceux qui paient énormément d'impôts et qui peuvent les payer. Nous ne disons pas qu'il faut diminuer les impôts, mais nous ne disons pas non plus qu'il faut les augmenter. Les aides de l'Etat et des communes servent à fournir des prestations que beaucoup d'individus ne financeraient jamais, c'est cela le prix de la cohésion sociale. Si nous voulons aller au-devant de ces prochaines années avec un peu de confiance, si nous voulons pouvoir consentir les investissements nécessaires, nous devons garder une certaine liberté financière. Il ne faut surtout pas de diminution du taux d'imposition, notre conscience politique, notre responsabilité politique, Mesdames et Messieurs, nous incite à accepter le projet de la Municipalité.

M. le Président
Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, nous allons aborder l'arrêté d'imposition, l'article 1, y compris le titre, puis j'ouvrirai la discussion sur l'amendement de M. Gay.

Amendement de M. Claude-Pascal Gay
Amendement de l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022:
« Fixer le taux à 63.5% pour les alinéas 1, 2 et 3 de l'article premier. »

J'ouvre la discussion sur ce premier amendement.

M. Pierre Rochat, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Encore une fois, je vous invite à analyser la situation de manière raisonnable. Le maintien à 65%, pour 3 ans, c'est un défi qui est important et qui appelle une bonne gestion des affaires communales, nous n'aurons pas le choix. Dans un contexte, où je vous le redis, nous allons dépenser pour les écoles, pour les structures de la petite enfance, il y a des besoins qui sont avérés et auxquels il faut pouvoir répondre. Dans ce contexte, je vous invite à considérer que la durée proposée avec le maintien du taux est une forme de stabilité et surtout de gestion correcte des affaires municipales.

Je me permets juste de reprendre ce qu'a dit M. Privet, qui a coutume, en se référant aux procès-verbaux, de réécrire la réalité. Lorsque nous avons débattu des personnes morales en CoFin, l'année passée, j'ai dit très clairement, que la baisse était déjà faite en 2017, parce que nous avions eu des corrections importantes sur les personnes morales et qu'elle serait assez modeste pour nous, car nous avions déjà eu une baisse qui était spécifique. En dehors de cela, j'ai toujours soutenu que RIE III et la RFFA étaient des processus intelligents, parce qu'ils permettaient de laisser aux entreprises la possibilité de développer et d'investir. Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit ou résumé exagérément les propos que j'ai tenu. Sur la question de la taxe forfaitaire, je rappelle à M. Gétaz, qui s'en souvient sûrement, qu'en 2013 lorsque nous débattions de la taxe forfaitaire, la Municipalité avait le projet de baisser de 3 points les impôts. Elle ne l'a pas fait parce que le Conseil communal, dans sa décision, souhaitait exonérer le citoyen de la taxe forfaitaire. Concrètement nous n'avons pas rajouté, nous sommes restés dans un calcul, pour ne pas réécrire la réalité, réécrire l'histoire, car nous pensions véritablement pouvoir baisser de 3 points, mais nous ne l'avons pas fait parce que nous savions qu'il faudrait rembourser la taxe forfaitaire. Sincèrement, ne vous référez pas à des événements qui se sont passés en 2013, la conjoncture était différente et je pense qu'il faut raisonnablement repousser l'amendement de M. Gay qui nous aura juste permis un débat intéressant.

M. Emmanuel Gétaz
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pardon de rectifier ce que M. Rochat a dit, je n'ai pas parlé de la taxe forfaitaire, j'ai parlé de la taxe au sac. La taxe forfaitaire a été neutralisée, par une subvention à la vie chère, sauf erreur. C'est bien la taxe au sac, les CHF 2.- par sac qui n'ont été compensé d'aucune manière et qui représentent une augmentation de la charge fiscale totale, entre impôt et taxe pour les montreusiennes et les montreusiens, en moyenne d'environ 2 points d'impôt, si je ne me trompe pas.
Je souhaite faire une autre remarque, il nous est dit : « nous avons des investissements à faire à l'avenir » mais jusqu'à aujourd'hui, toutes les crèches, tous les accueils de la petite enfance, tous les accueils de midi et tous les autres investissements que nous avons fait ces dernières années, nous les avons faits avec le taux d'impôt équivalent. Aujourd'hui à partir du moment où le canton reprends pour 2,5 millions de charges, il faut en faire bénéficier les montreusiennes et montreusiens. La commune aura toujours exactement la même capacité de dépenser de l'argent, pour tout ce qui lui reste à prendre à sa charge. Il n'y a aucune raison d'avoir peur de supprimer ce 1,5 point d'impôt, qui est passé au Canton, que les montreusiennes et montreusiens paieront au canton. Il faut avoir confiance que, comme par le passé, pour tout ce qui est des investissements, nous serons capables de les financer.

M. Christophe Privet
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite intervenir sur les propos de M. Rochat, bien souvent quand ce dernier est un peu contrarié, ces contradicteurs réécrivent l'histoire, ils réduisent l'histoire à pas grand chose. J'ai été très clair, quand je vous ai exprimé ce qui s'est produit, l'année passée, effectivement M. Rochat a apporté une petite explication. Nous avons déjà connu cette baisse des revenus des entreprises, mais l'année passée, il nous avait été annoncé un surplus de CHF 300'000.-, force est de constater que ce soir j'ai entendu un moins CHF 2 millions.

Je ne réécris pas l'histoire, mais il est vrai que sur ce point, je suis très à l'aise, d'ailleurs nous le verrons un peu plus tard quand nous aurons reçu le budget.
Je souhaite revenir sur un propos qui a été tenu tout à l'heure par M. Zulauf, que ce soit 1,5 ou 0,5, Lausanne a décidé 0,5 %, là je vous rejoins, 0,5% pour une ville comme Lausanne de surcroit tenue par la gauche, c'est vrai que je vous avoue que je considère, que c'est une façon de se moquer des électeurs et des concitoyens.
Ici, M. Gay parle d'1,5%, ce qui n'est pas marginal, pour certaines personnes ces 1,5% représentent une grande somme. Quand nous voulons faire du social, il faut accepter qu'il y a des riches qui paient des impôts et comme ils paient des impôts et de temps en temps, il faut faire un geste à leur égard pour pouvoir préserver le social. C'est grâce à cet impôt que nous pouvons aussi faire du social, cela va dans les deux sens.
Je réitère qu'à titre personnel et je crois la majorité de mes collègues de Montreux Libre, soutenons l'amendement de M. Gay.

M. le Président
Nous allons passer au vote de l'amendement. Je vous relis l'amendement de M. Gay :

Amendement de M. Claude-Pascal Gay :
Dans l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022: fixer le taux à 63.5% pour les alinéas 1, 2 et 3 de l'article premier.
Refusé par la CoFin par 9 non et 1 oui.

VOTE Amendement M. Claude-Pascal Gay :
~~*34 NON, 33 OUI et 8 abstentions*~~ *VOTE ANNULE*
Incompréhension de la salle concernant le sujet du vote.

M. le Président
Il me semblait avoir été clair ? J'ai lu l'amendement précédemment en précisant qu'il s'agissait de celui de M. Gay.

M. Claude-Pascal Gay
Je pense qu'il y a eu une certaine confusion et qu'il serait bon de revoter.

M. le Président
J'ai lu l'amendement, je souhaiterais savoir ce qui n'a pas été clair ?

M. Nicolas Büchler
Monsieur le Président,
A des fins de paix des ménages, il y a eu une certaine confusion, je ne sais pas si votre micro a coupé ou ce qui s'est passé, mais je propose que nous revotions sur cet amendement, quand bien même le résultat m'était favorable.

M. le Président
Très bien nous repassons au vote, celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Gay votent OUI, ceux qui le refusent NON et les autres s'abstiennent.

2ème VOTE Amendement M. Claude-Pascal Gay :
Amendement : Dans l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022: fixer le taux à 63.5% pour les alinéas 1, 2 et 3 de l'article premier.
L'amendement est **refusé par 41 NON, 34 OUI et 7 abstentions**

M. le Président
Nous passons au vote de l'amendement de M. Privet, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?
Je relis l'amendement :

Amendement : limiter à 2021 et non 2022, la durée de ce préavis et modifier le point 1 et 2 des conclusions
Refusé par la COFIN par 7 non, 1 oui et 2 abstentions.

M. le Président
Je relis encore une fois l'amendement de M. Privet :
Amendement : limiter à 2021 et non 2022, la durée de ce préavis et modifier le point 1 et 2 des conclusions.

M. Olivier Blanc
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous votons sur le titre de l'arrêté d'imposition et non pas sur les conclusions malgré le texte de l'amendement ? Cela ne me paraît pas très clair, il y a déjà eu un flou tout à l'heure, même si en réalité ce sont les gens qui n'écoutent pas.
Là il serait bon de savoir, si ce sont les années 2020 - 2021, donc une modification dans le titre ?

M. le Président
Je l'ai dit tout à l'heure que j'ouvrais la discussion sur l'article 1, y compris le titre.
Nous passons au vote de cet amendement

VOTE amendement M. Christophe Privet :
limiter à 2021 et non 2022, la durée de ce préavis et modifier le point 1 et 2 des conclusions
L'amendement est **refusé par 53 NON, 26 OUI et 2 Abstentions**

M. le Président
Nous passons au vote de l'article 1 y compris le titre de l'arrêté.

Vote sur l'article 1 et le titre :
Accepté par 50 oui, 8 non et 3 abstentions

Vote sur les articles de 2 à 10 :
Accepté par 62 oui, 6 non et 7 abstentions

Vote sur l'entier des articles :
Accepté par 64 oui 11 non 5 abstentions

Mme Irina Gote
En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 29/2019 de la Municipalité du 23 août 2019 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022,

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de maintenir le coefficient communal à 65 % pour les années 2020 à 2022 ;
2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2022, tel que présenté par la Municipalité, et annexé au présent préavis

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 12 NON et 1 abstention.

5.5 No 30/2019 relatif à l'évolution de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et réponse à la motion transformée en postulat de Monsieur le Conseiller communal Christophe Privet « FET 2.0 », prise en considération le 20 juin 2018. (Rapp de majorité : M. Angelo Giuliano ; rapp de minorité : M. Christophe Privet).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Privet
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je tiens à remercier M. le président rapporteur de la majorité, pour son excellent rapport.

M. Tal Luder
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je fais partie du groupe de la minorité c'est pourquoi, le groupe UDC refusera de prendre acte du rapport n° 30/2019.
Certains diront que cela ne changera pas grand-chose, voir même rien du tout pour la FET et ils auront sans doute raison, cependant, je cite - " Verba volant, scripta manent " - ce qui veut dire en français " les paroles s'envolent, les écrits restent ".
Pour comparaison, je pourrais déclarer que "Les paroles des élus s'envolent, les écrits restent".
C'est cela qui aurait satisfait le postulant, de pouvoir se référer par écrit à la promesse faite par M. Piemontesi de transmettre aux commissions de surveillance (COFIN et COGEST) les documents cités dans le rapport de minorité.
Autre point regrettable, le constat que le postulat en tant qu'outil politique ne convient décidément pas ou peu si l'on compte obtenir quelque chose de tangible de la part de notre Municipalité ; de motion à postulat, de postulat à l'intention par oral, que reste-t-il finalement du projet initial ?
Voyons tout de même, pour changer un peu, le verre à moitié plein ; ainsi qu'il est écrit dans le rapport, la minorité préfère croire cette fois encore les propos de M. Piemontesi.
Cependant, pour les raisons invoquées précédemment, le groupe UDC ne prendra pas acte du rapport et j'invite ce conseil à en faire de même.
Je vous remercie pour votre écoute

M. Yves Depallens
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Le groupe PLR vous invite à soutenir la majorité de la commission en acceptant les conclusions du rapport. La Municipalité a clairement expliqué et circonstancié les

arguments, plaidant en faveur de la modification des statuts de la FET, autant dans le rapport municipal, que lors de la séance de commission.
De plus, les trois questions soulevées par le postulant, soit l'amélioration de la représentativité au sein du Conseil de fondation, la nécessité de conserver la possibilité de vendre des actions du casino et enfin les informations fournies au Conseil communal, quant aux comptes et aux activités de la fondation ont suscité des réponses et des explications claires et précises.
Les élucubrations contenues dans le rapport de minorité ne doivent pas faire perdre de vue à notre assemblée qu'une fondation, au sens du droit suisse, échappe nécessairement au contrôle des fondateurs et que sa gestion ne peut être dictée par ce Conseil ou ses commissions permanentes, sauf bien sur si les statuts de la fondation en dispose autrement, ce qui n'est pas le cas ici.
Au final, comme le souligne le rapport de majorité, la FET agit dans l'intérêt du tourisme montreusien et nous ne pouvons que remercier cette fondation pour son soutien important de l'économie communale et régionale. Merci de votre attention.

M. Christophe Privet
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
Je remercie M. Depallens pour ses propos à mon égard, j'imagine que j'élucubre bien souvent dans ma vie.
Je vais reposer le contexte de cette motion à la base M. Depallens, puisque vous laisser à penser que j'ergote.

Je vous rappelle que la FET a été créée en 1948, par les anciens membres de ce Conseil, ou les fondateurs, cela veut dire vous, Mesdames et Messieurs les conseillers aviez mis des sécurités.
Nos prédécesseurs avaient mis des sécurités, mais qu'avons-nous constaté avec le temps ? Qu'est-ce que j'ai découvert, lors du dépôt de cette motion ? Que cela n'était pas respecté, tout bêtement, parce que je suis tombé par hasard sur un dossier.
M. Depallens, malgré vos affirmations, que j'entends bien, je souhaitais juste rappeler ce point, si nous en sommes arrivés à ce rapport aujourd'hui, c'est bien parce qu'il y a eu un dysfonctionnement tout au long de la FET.
Je rappelle aussi qu'en 1983, quand les Municipalités ont décidé de changer les statuts de la FET, plusieurs municipaux se sont inquiétés (cela ressort au travers des procès-verbaux de la FET), de savoir si ce qu'ils étaient en train de faire était légal. A savoir de pouvoir offrir la possibilité de vendre les actions du casino et de faire des modifications tel qu'ils les ont proposées.
La réponse municipale a tout le long été la même, « mais oui, ils avaient le droit, la preuve l'autorité de contrôle a validé, etc… ».
Je vous rappelle juste, en regarde de ce qu'a dit M. Depallens tout à l'heure, que cela n'empêche pas qu'une fondation doit respecter les attentes des fondateurs. Malheureusement en 1983, l'autorité de contrôle des fondations, a laissé passer ce que moi j'appelle une coquille qui n'aurait jamais dû avoir lieu.
Maintenant je ne suis pas là pour modifier ou corriger l'histoire.
Ce que je souhaitais et nous en avons eu un exemple patent ce soir, cela fait 2 ans que je parle de la FET, cela fait 2 ans que l'on me dit « M. Privet la FET est propriétaire de quelques actions du casino, il ne faut pas vous inquiéter c'est quelques millions », « d'accord, merci Messieurs les Municipaux, pour vos explications » et je découvre au détour d'un préavis, que la FET est propriétaire d'un tennis, c'est fantastique.
Je ne sais pas, peut-être y a-t-il encore autre chose, peut-être avons-nous le château de Chillon au passage, aucune idée.

Ce que je constate, c'est que malgré tout le travail que j'ai fait, je découvre encore que la FET est propriétaire de terrains de tennis.
Ceci étant au travers de mon postulat, j'ai essayé de faire en sorte que l'on arrête de nous dire de façon orale « oui, nous allons vous donner les rapports, oui nous vous donnerons les éléments ». Je souhaitais que nous réinscrivions dans le marbre ce qui avait été convenu à l'époque, à savoir : que les commissions de surveillance de ce Conseil reçoivent a minima les comptes et le rapport annuel de cette fondation, pour savoir ce qu'elle fait avec cet argent, qui je vous le rappelle nous échappe totalement, mais qui permet de pouvoir soutenir des projets touristiques.
Par rapport à vos propos de tout à l'heure M. Depallens, je n'ai jamais critiqué la FET, parce qu'elle ferait faux ou mal son travail.
Ce n'était pas l'objet de cette motion, ni de ce postulat, cela n'a jamais été dit, cela n'a jamais été écrit.
Il y avait un problème de gouvernance, la preuve, ce que j'ai soulevé a été reconnu par la Municipalité et je les en remercie pour cela, puisqu'ils ont changé leur gouvernance. Si je n'étais pas intervenu, peut-être que la gouvernance n'aurait jamais été changée, faut-il vous rappeler, qu'il y avait 4 PLR et un Vert au départ dans cette fondation ? Aujourd'hui, cette fondation s'est ouverte, nous aurons des acteurs touristiques, des acteurs hôteliers et cela, si vous lisez mon rapport de minorité je ne le conteste pas réellement, je dis juste (et pourtant M. Depallens était un des demandeurs à l'époque de la commission présidée par M. Luder) que plusieurs commissaires ont demandé que l'on adjoigne aux politiques et aux acteurs touristiques un gestionnaire. C'est écrit noir sur blanc dans le rapport de M. Luder.
Aujourd'hui cela ne figure nulle part, il nous est dit : « oui, oui, les hôteliers sont d'excellents gestionnaires, oui, oui l'office du tourisme est un excellent gestionnaire ».
Je vais juste faire une litote, ce qui est en train de se passer à Vevey, m'autorise à continuer à m'interroger, sur l'excellente gestion que font certaines personnes. Ce point n'a pas été respecté, c'est ce que je constate et par respect pour ce Conseil et pour ceux qui déposent des postulats ou des motions, je pense que la Municipalité aurait pu respecter le vœu, que vous aviez voté. Vous aviez demandé à la Municipalité de nous tenir informé de leurs idées et de leurs travaux. L'idée étant qu'après, une commission se réunisse et fasse son travail. Et bien non, nous avons changé les statuts et après les avoir changé, nous répondons à M. Privet en disant : « voilà M. le conseiller communal, circulez, il n'y a plus rien à voir » c'est la réalité, sur le fond, je n'ai pas de problème, mais c'est la façon dont tout cela s'est passé.
Encore une fois je ne vais pas mettre en doute la parole de M. Piemontesi, qui se trouve en face de moi, je le connais, il me connaît, c'est bon. Mais dans 15 ans, dans 20 ans, M. Piemontesi sera sûrement en vacances et il ne sera plus à la tête de ce dicastère.
En conclusion, je vous invite à refuser le rapport municipal, parce qu'au contraire de ce qu'a dit M. Depallens, beaucoup de points dont il a été question en commission ne sont pas dans le rapport et c'est dérangeant au plus haut point.

M. Yves Depallens
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si nous voulons faire de l'histoire sur Montreux, je pense que nous sommes sur la mauvaise pente.
Je souhaite rappeler à M. Privet, par rapport à son historique et c'est pour cette raison que le fait que les terrains de tennis appartiennent à la FET vous a échappé, que la fondation pour l'équipement touristique de la commune de Montreux est un héritage de la société de développement des intérêts de Montreux, créée par des

hôteliers au début du siècle passé et que l'ensemble de cet argent a toujours été mis à disposition du développement touristique de Montreux.
Ces élucubrations dont je parlais et qui ont abouti à la découverte du fait que les terrains de tennis, dont nous avons parlé au début du Conseil, appartenaient à la FET, c'est parce que nous avons eu ces terrains qui à l'époque appartenaient aux hôteliers montreusiens et à tous les entrepreneurs qui ont construit Montreux dans sa première FET touristique.
Pour la suite, je recommande au Conseil d'accepter ces nouveaux statuts de la fondation pour le développement touristique de Montreux qui a toujours su se révolutionner.

M. Tal Luder
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Une remarque pour M. Depallens, nous n'avons pas à accepter ou pas les statuts, c'est déjà fait, c'est ce dont nous discutons.
Nous allons juste prendre acte, c'est-à-dire que c'est fait, maintenant si vous dites, oui ou non, cela ne changera rien.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Angelo Giuliano
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 30/2019 de la Municipalité du 23 août 2019 au Conseil communal relatif à l'évolution de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique et réponse à la motion transformée en postulat de Monsieur Christophe Privet «FET 2.0», prise en considération le 20 juin 2018
Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse à la motion transformée en postulat de M. Christophe Privet «FET 2.0», prise en considération le 20 juin 2018.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 61 OUI, 13 NON et 7 abstentions.

5.6 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Anne Saito « Pour un plan canicule à Montreux » renommé « Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules)». (Rapp : M. Emmanuel Gétaz) ;

M. le Président
J'apprends, par la lecture du rapport de commission, que Mme la postulante souhaite modifier le titre de son objet : « Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules) ». Nous voterons ce postulat avec ce nouveau titre. Mme Saito confirmez-vous le souhait de modifier votre titre ?

Mme Anne Saito
Oui Monsieur le Président

M. Emmanuel Gétaz
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Désolé de corriger, lors de la discussion en commission, cette précision sur le sens du titre, il a été décidé qu'il serait inscrit à la fin du rapport, comme je l'ai fait et nous n'avons pas décidé de modifier le titre. Si la postulante dit aujourd'hui qu'elle veut modifier le titre du postulat, je ne sais pas si cela change grand-chose mais, je suis assez formel, dans le cadre de la discussion la décision de changer le titre n'a pas été prise.

M. le Président
Selon l'article 104, al. 4, *l'auteur de la proposition peut retirer ou modifier sa proposition jusqu'à que le conseil se prononce sur sa prise en considération.*
C'est dans ce cadre-là, que j'estime que Mme Saito, si elle en exprime la demande, peut modifier son titre.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Comme ville d'une zone au climat continental et au micro climat, notre espace urbain sera probablement durement touché par le réchauffement climatique. Plus durement qu'une ville au climat méditerranéen. Cela aura des conséquences importantes, à commencer par l'augmentation des îlots de chaleurs difficilement supportables pour les jeunes enfants et les personnes âgées ou fragilisées.
Ce sont évidemment à eux que nous devons penser pour un tel postulat. La canicule et l'augmentation générale des températures vont mettre à rude épreuve la qualité de vie des montreusiennes et montreusiens. Poser la question d'une arborisation, d'une végétalisation c'est certes réfléchir à seulement quelques enjeux et risques pour notre environnement, mais pas des moindres. Protéger la santé des habitants, rafraîchir notre ville, contribuer au bien-être de la population et pour penser à une ville vivante, il faut aussi que ce soit une ville dans laquelle la population peut s'approprier l'espace public. Pensons-y dans nos prochains projets de réflexion.
Le groupe SOC vous invite à soutenir ce postulat. Je vous remercie pour votre écoute.

M. Dominik Hunziker
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Suite à ce changement de titre, le groupe UDC soutiendra ce postulat.

Mme Suzanne Lauber Fürst
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
ML soutiendra ce postulat indépendamment du titre, puisque que c'est le contenu qui nous a convaincu et nous remercions la postulante pour ce texte.

Mme Anne Saito
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Bien évidemment mon postulat ne peut pas prétendre lutter contre le réchauffement climatique, mais il vise à limiter ses effets, sur les températures en ville et un point

important à relever et que j'ai donné en exemple, l'arborisation comme une solution simple et qui a fait ses preuves.
La Municipalité aura certainement d'autres idées, d'où mon souhait de rester souple en déposant ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Emmanuel Gétaz
Conclusion
Au vote, le postulat est accepté par 5 Oui et 5 Non (voix prépondérante du président)

Le postulat de Mme Anne Saito « Pour un plan canicule à Montreux » est renommé « Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules) ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 45 OUI, 24 NON et 7 abstentions.

5.7 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Gaëtan Cousin et consort demandant une modification du règlement sur l'attribution des subventions communales, pour que les manifestations de moyenne et grande taille à Montreux n'utilisent que de la vaisselle réutilisable. (Rapp. : M. Nicolas Büchler).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Angelo Giuliano
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Certains membres du groupe PLR, dont votre serviteur, ne s'opposeront pas à cette motion, mais seront extrêmement vigilants quant à sa mise en œuvre par la Municipalité.

En premier lieu, on peut relever que l'outil du postulat aurait été clairement préférable pour traiter cet objet; en effet, une étude d'opportunité par la Municipalité aurait été souhaitable avant de se lancer tête baissée dans un projet de règlement de compétence du conseil.

Cela étant dit, il convient de se montrer attentifs aux éventuelles contraintes qui pourraient être imposées aux organisateurs d'évènements: elles devraient être raisonnablement supportables, tant sur le plan financier qu'organisationnel, faute de quoi le risque existe de voir certaines manifestations déserter notre commune ou des fêtes de village simplement disparaître.

Les études qui ont été faites sur le sujet, opportunément transmises à la commission par les motionnaires, mettent en évidence des informations qui s'avèrent essentielles et qui devront être prises en compte dans le cas où cette motion est acceptée par ce conseil; je vous en donne deux à titre d'exemple:

- premièrement: les récipients de boissons sont à l'origine du volume le plus important de déchets d'une manifestation, environ 70% selon une étude commandée par l'Office Fédéral de l'Environnement; c'est donc essentiellement sur ce genre de produits que devraient se concentrer les mesures à envisager;

- deuxièmement: la même étude souligne le fait que l'utilisation de gobelets réutilisables n'est pas intéressante, écologiquement parlant, en dessous de 2'000 pièces, pour des questions évidentes de logistique.

Enfin, je relèverai un point qui me paraît capital, qui découle des discussions de la commission et qui se reflète dans la conclusion du rapport: le but final de cette motion est de promouvoir la vaisselle réutilisable dans les manifestations; or, il existe plusieurs moyens de promouvoir, sans forcément interdire ou contraindre.

En conclusion, j'attends de la Municipalité qu'elle se montre créative et raisonnable, afin de ne pas prétériter les organisateurs de manifestation qui mettent sur pied des évènements d'exception à Montreux. Merci pour votre attention.

M. Jean-Marc Forclaz
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Notre collègue M. Gaëtan Cousin a déposé cette motion avant l'été, ce qui a eu comme mérite, en ce qui me concerne, de me faire ouvrir les yeux et de me poser des questions sur ce qui se passe dans les manifestations.
J'ai constaté durant cet été qu'une grande majorité de manifestations utilisent déjà de la vaisselle lavable. Certains ont commuté à de la vaisselle jetable mais biodégradable et il reste quelques petites manifestations et une seule grande dont je vous parlerai tout à l'heure, qui utilisent encore la vaisselle plastique.
Il s'agit du Guiness festival à Sion, music celtique et comme j'avais en tête la motion de M. Cousin, j'ai été surpris de nous voir servir 3 raclettes successivement dans différentes assiettes en plastique.
Je n'ai pas résisté à l'envie de titiller les commerçants en leur disant : « Dites donc, vous utilisez toujours du plastique ? ». La réponse qui m'a été faite a été édifiante, ils m'ont répondu « nous liquidons les stocks, vous n'êtes pas le premier à nous le dire, cela va changer ».
Cela m'amène à vous dire que la motion de M. Cousin, aussi sympathique soit-elle arrive, à mon sens, tard.
Cette question est en train de se résoudre toute seule. Les manifestations ne peuvent plus se permettre l'image du pollueur et elles sont en train de changer.
Pour ma part, je n'ai rien contre cette idée, mais je considère comme une perte de temps de nommer une commission, de mandater la commune pour faire un règlement supplémentaire, les choses sont en train de changer ou ont déjà changé, merci à M. Cousin d'avoir réveillé notre Conseil sur ce sujet, mais je ne pense pas que cela soit utile. Pour ma part, même si je suis d'accord avec le sujet, je m'opposerai à la prise en considération de cette motion.

M. Romain Pilloud
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il est toujours assez amusant d'entendre que si nous mettons de la vaisselle réutilisable nous risquons de voir disparaître des manifestations de village. Je ne crois pas que nous en soyons là aujourd'hui
Par contre il faut mesurer l'implication que nous, commune, nous pouvons avoir, en particulier les villes, dans l'enjeu qu'est cette lutte contre la prolifération du plastique et des déchets. Est-il vraiment nécessaire de rappeler que le Lac Léman est lourdement pollué en plastique, quasiment autant que l'océan et je crois qu'en tant que ville au bord de ce beau lac, que nous pouvons nous poser ce genre de questions sur notre responsabilité comme institution et comme ville de Montreux.

Pour nous, nous avons raison de nous inquiéter de ce que génèrent, en particulier nos gros festivals, en matière de déchet et les impacts que cela a. Pour nous, il est temps que cela change et par ailleurs, nous sommes persuadés que la commune, dans sa grande sagesse, sera capable de trouver une solution qui puisse être appliquée, non seulement pour nos grosses manifestations, mais aussi pour le faire en bonne intelligence avec les plus petits événements.
Nous ne doutons pas un instant que le jour où règlement il y a, ce règlement aura été discuté avant avec les villages et permettra à chacune et chacun de pouvoir le faire correctement et contribuer à des améliorations intéressantes en terme de consommation plastique.
Le groupe SOC, soutiendra la motion de notre collègue M. Cousin.

M. Emmanuel Gétaz
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai fondé le Cully jazz et je suis toujours président de la fondation du festival de jazz de Cully. J'avais déposé en 2011 une interpellation concernant la gestion encore extrêmement contestable, pour ne pas dire plus, de nombreuses manifestations de Montreux en ce qui concerne les déchets, sauf erreur, le titre était « Les manifestations montreusiennes seront-elles le dernier village gaulois en matière de consignation de la vaisselle ? ». Il faut en tant qu'organisation et en tant que société, gérer les déchets de manière exemplaire.

Pour rappel, au Cully Jazz qui se porte très bien merci pour lui, dont les chiffres d'affaires de boissons et de nourriture sont extraordinaires, quasiment année après année, même les cartons de support des pizzas sont consignés. Si vous achetez une pizza vous payez CHF 1.- de plus au moment où vous prenez votre pizza et vous ramenez votre carton dans les collectes de consigne et vous récupérez votre argent. Le résultat, le fait d'avoir amené cette règle jusqu'au bout pour pratiquement tous les éléments mis à disposition pour consommer boissons et nourritures, c'est une diminution drastique des déchets, mais aussi une diminution drastique de la pollution du lac, des rues et autres endroits du village.
C'est aussi pour cela que malgré l'impact énorme que le festival a sur le village, son acceptation par la population reste bonne.

2011 interpellation, 2019 motion, puisque cela ne bouge pas suffisamment vite et que nous continuons à voir que Montreux qui, pourtant a développé une forme d'industrie touristique et événementielle, n'est pas capable d'être exemplaire, peut-être qu'il faut passer par une demande plus contraignante.
Ce qui est contraignant pour l'instant c'est qu'il s'agit d'une motion et que la Municipalité devra faire un projet sérieux et je pense qu'il est largement temps.
L'exemple du Guiness festival est assez affligeant je dois dire, combien de stock ont-ils acheté pour être encore aujourd'hui en train de liquider des assiettes en plastique ? C'est vraiment terrible.

Ceux qui disent que 70% des problèmes de déchets sont réglés en consignant les contenants de liquide, au vu des volumes dont nous parlons, il faut vraiment considérer les 30% restants, même si les gobelets sont consignés, il reste 30% d'autres déchets à traiter.
A Cully nous consignons les cartons des pizzas et je pense qu'à Montreux nous devons y arriver d'une manière ou d'une autre aussi.

Il aurait été intéressant d'avoir le témoignage des plongeurs bénévoles qui chaque année, ramassent des quantités de déchets effarantes devant les quais de Montreux, parce que, encore aujourd'hui, malheureusement les manifestations ne sont pas exemplaires en matière de traitement des déchets.

La Municipalité aura encore une large latitude pour tenir compte des contraintes des petites organisations, la mise à disposition d'un matériel de la commune disponible est utile. Evidement certaines manifestations sont tellement petites que cela deviendrait ridicule de mettre en place une immense gestion de verres consignés. Mais de toute manière, c'est sûre que Montreux n'a pas fait suffisamment, surtout quand nous constatons l'importance des manifestations sur la commune. Je crois qu'il faut soutenir cette motion, pour montrer que nous prenons cela au sérieux, non pas à 70% mais à 100%.

Mme Suzanne Lauber Fürst
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ayant siégé dans cette commission, je souhaite souligner que dans notre commission, nous avons vu que la promotion de la vaisselle recyclable consignée, est un moyen fabuleux d'innover pour la commune de Montreux, en faisant du merchandising, etc…
Faire des produits que les gens auront même envie de prendre chez eux en gardant un souvenir de notre belle ville et de nos villages.
Nous encourageons la Municipalité à ne pas voir cette motion comme une contrainte, mais comme une opportunité d'innover.

M. Gaëtan Cousin
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je serai bref puisque l'on m'a amplement entendu en commission, je voulais revenir sur l'idée de M. Forclaz, selon laquelle cette motion arriverait un peu tard. Je suis tout à fait d'accord, en matière d'écologie, tous les progrès arrivent tard et les Verts s'égosillent à le dire depuis des décennies, donc justement ne perdons pas plus de temps.

M. Tal Luder
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC votera à l'unanimité en faveur de cette motion.
Pour rassurer ceux qui auraient peur que certaines manifestations de village ou de petite envergure ne soient pénalisées, je ne pense pas que ce sera le cas.
Nous avons beaucoup discuté pendant la commission avec M. Gfeller, qui voulait s'assurer que nous donnions un mandat à la Municipalité, de faire un règlement qui ne soit pas contraignant et punitif. Je pense que ce sera un projet constructif et qui ira dans la promotion du réutilisable.
Je suis confiant et je pense que Montreux pourra ajouter une étoile à son gold label, en étant exemplaire à ce niveau-là.

M. Michel Zulauf
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Dans le cadre de cette discussion, pourrions-nous demander à la Municipalité si elle entend agir et peut agir par différentes mesures ou par l'influence qu'elle peut avoir auprès de certains commerçants pour combattre cette utilisation massive et abusive des plastiques ? Les plastiques nous l'avons vu récemment, c'est véritablement une plaie terrible pour le lac. Vous me direz que cela n'a rien à voir avec l'objet dont nous

discutons, mais je me permets de rompre une lance M. Gfeller, pour combattre les plastiques.

M. Laurent Wehrli, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs,
Je ne souhaite pas rallonger le débat, étant donné que le but ici est de prendre cette motion en considération.
Je souhaite vous rappeler que, en 2012, lorsque nous avons fêté les 50 ans de Montreux, nous avons eu relativement peu de verres à laver, car la plupart des gens sont repartis avec. Parce qu'ils voulaient garder « comme collector », si vous me permettez l'expression, les verres qui avaient été labellisés « 50 ans de Montreux ».
C'est un dispositif qui, à tout le moins pour ce qui est des verres, est mis en place dans quasiment toutes les manifestations montreusiennes. Nous sommes passés à de la vaisselle recyclable, respectivement réutilisable parce qu'elle est nettoyée, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Grâce notamment au matériel que la Commune met à disposition de ces différentes manifestations. Nous avons, sans aucun doute, encore des progrès à faire dans le domaine de la vaisselle, c'est-à-dire pour tout ce qui concerne la nourriture. Ces éléments, nous le savons, ont, ces dernières années, connu de forts progrès techniques, ce qui n'était pas forcément le cas il y a encore quelques années en arrière.

Je me permets de faire une parenthèse, car je crois que c'est une confusion qui existe encore chez beaucoup de monde, la loi sur les communes vaudoises n'est pas la loi sur le Grand Conseil et la motion et le postulat n'ont pas le même sens entre ce qui se fait au Grand Conseil ou au sein d'un Conseil communal ou général.
En l'occurrence, la motion a été ici parfaitement déposée puisqu'elle vise à demander un règlement, qui est un objet de compétence du Conseil communal et c'est à cela que sert une motion.
La Municipalité, si vous retenez cette motion par votre vote de ce soir, prendra acte et nous aurons sans aucun doute des possibilités de trouver des solutions et de revenir avec un projet de règlement.
Quant à la question de M. Zulauf concernant l'utilisation des plastiques, je crois que vous l'avez dit vous-même dans votre intervention, c'est un élément qui dépasse le sujet de cette motion. C'est une question plus vaste, puisqu'il s'agit ici essentiellement des sacs en plastique et là aussi nous voyons heureusement une évolution du monde du commerce. En tout cas, des grandes surfaces essaient de plus en plus de passer aux sacs réutilisables, voire aux sacs en papier pour ceux qui ne seraient pas réutilisés et sous réserve de quelques produits liés à des questions d'hygiène semble-t-il. Il est vrai que cette question dépasse largement les compétences et les capacités d'une Municipalité, en tout cas par rapport à sa capacité décisionnelle d'imposer une manière de faire. Encore une fois, la motion de M. Cousin traite les manifestations subventionnées, où la Municipalité est compétente et où elle à la capacité, pour autant que le Conseil l'accepte, d'imposer un protocole.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Nicolas Büchler
Conclusion
Au terme de ces discussions très intéressantes, c'est à l'unanimité que la Commission recommande d'accepter cette motion et de demander à la Municipalité

de travailler sur un projet de décision de la compétence du conseil (rapport-préavis ou modification de règlement) à but de promouvoir la vaisselle réutilisable dans les manifestations.

Le Conseil communal de Montreux accepte le postulat par 66 OUI, 12 NON et 4 abstentions.

6. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 Préavis No 31/2019 relatif au budget 2020 de Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : mardi 5 novembre 2019 à 19 h. 00, à l'Hôtel-de-Ville, salle 6, à Vevey).

Présidence PLR : M. Yanick Hess
Membres : M. Alain Imhof

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

6.2 Préavis No 32/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et une UAPE. (Date de la commission : mardi 8 octobre 2019 à 19 h. 00, avenue des Alpes 18 à Montreux).

Présidence Verts : M. Olivier Blanc
Membres : Mme Mélanie Nicollier,
MM. Christian Burki, Mathieu Ehinger, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Yanick Hess, Franco Meichtry, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp,

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Franco Meichtry
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Le commissaire du groupe UDC demande à la Municipalité pour la séance du 8 octobre se rapportant au préavis relatif à l'extension du collège de Montreux-Est, d'un crédit de deux millions cent mille, de fournir la réglementation sur les marchés publics, en particulier ceux cités à l'art. 10 de AIMP, concernant les exceptions.
Par avance, le groupe UDC vous en remercie.

Mme Suzanne Lauber Fürst
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Notre groupe a discuté lundi soir, sur les normes minergie, il semble que des bâtiments scolaires ont fait de très mauvaises expériences avec certaines normes minergie. Comme nous ne voulons pas que d'autres se trouvent dans la même situation, nous souhaitons que ce point attire une attention particulière. Merci.

M. Nicolas Büchler
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe SOC se réjouit de l'arrivée de ce préavis et avec lui du début des démarches concrètes concernant le site de la gare 30. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la volonté municipale de développer les infrastructures scolaires sur un site à proximité immédiate des sites déjà en place. Au vu des prévisions de l'augmentation des effectifs scolaires, l'importance de ce projet est incontestable et l'intégration du parascolaire et de la petite enfance en une seule et même place, semble parfaitement adaptée en termes de stratégie et de synergie.
Nous nous réjouissons de suivre de près ce projet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

7.1 ~~Motion de M. Christophe Privet : « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux ».~~
Projet de règlement de M. Christophe Privet « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité ».

M. Christophe Privet
Monsieur le Président, Chères et chers collègues,
Les temps changent, les finances se resserrent, l'endettement de la Commune de Montreux augmente inexorablement, et c'est pourquoi certains acquis doivent être mis à jour avec pour objectif l'allégement des obligations financières liées à ces derniers.

Actuellement, les municipaux non-réelu ou démissionnaire de la ville de Montreux bénéficient d'un versement d'une rente à vie, une fois atteint l'âge de 58 ans. Autant cette logique pouvait parfaitement se comprendre par le passé, autant elle devient de nos jours de plus en plus difficiles à accepter vu que l'on accède à la municipalité de plus en plus jeune et que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter. De plus, le système des rentes à vie ne correspond plus à la réalité du marché du travail.

Maintes collectivités publiques ont aboli ce privilège ces dernières années, que ce soit au plan cantonal ou communal. Montreux est l'une des rares communes du Canton de Vaud à encore accorder cet avantage à ses Municipaux. Lausanne vient d'y renoncer et un projet similaire a aussi été développé au Grand Conseil afin de mettre un terme à la rente à vie accordée aux membres du Conseil d'État.

Pour rappel, en 2018 le versement des rentes s'est monté à CHF 721'261, selon la rubrique n° 101.3071 des comptes de la ville de Montreux. En 2016, ce montant était de CHF 632'626.- ainsi on peut constater une augmentation inéluctable de ce poste.

Pour notre ville, en dehors de la charge non négligeable que cela représente, c'est aussi l'occasion de lancer un message positif aux contribuables en regard de leur feuille d'impôts « ***et vu notre dernière décision de garder un statu quo en lieu et place de leur reverser les 1.5 point d'impôts reçus par le canton. » (selon la situation de ce soir)***

Précisons qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les acquis des anciens municipaux et des municipaux actuels. Seuls les nouveaux élus entrant pour la première fois à la municipalité après le 1er juillet 2016 seront impactés par ces mesures.

Il ne s'agit pas non plus de faire un procès d'intention aux anciennes municipalités ni à la municipalité actuelle.

S'ajoute à ceci que dans le projet de règlement, le versement d'une indemnité unique proportionnelle au nombre d'années passées au sein de la municipalité reste d'actualité. Il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour la majorité des communes vaudoises, de laisser un municipal sans le sou une fois son mandat terminé.
C'est la raison pour laquelle, dans un but constructif et de transparence, le soussigné propose un règlement rédigé d'application à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité. Ceci permettra de discuter d'une proposition précise et autorise la municipalité à venir avec un contre-projet, si nécessaire.

Ancien :
Art. 2 Champ d'application

Sous réserve de l'art. 15 al. 1, le présent règlement est applicable seulement aux Municipaux entrés en fonction à partir du 1er juillet 2016.

Nouveau :
Art. 2 Champ d'application

Le présent règlement est applicable seulement aux Municipaux entrés en fonction pour la première fois après le 1er juillet 2016.

Ancien :
Art. 4 Prestations communales

En complément aux prestations mentionnées à l'art. 3, la Commune finance les prestations suivantes :

a. une indemnité unique en capital (cf. art. 6);
b. une rente annuelle (cf. art. 7) ;
c. une rente de conjoint survivant (cf. art. 8).

Un tableau comparatif des prestations versées par la Fondation et par la Commune figure en annexe au présent règlement, dont il fait partie intégrante.

Nouveau :
Art. 4 Prestations communales

En complément aux prestations mentionnées à l'art. 3, la Commune finance les prestations suivantes :

a. une indemnité unique en capital (cf. art. 6);
~~b. une rente annuelle (cf. art. 7) ;~~
~~c. une rente de conjoint survivant (cf. art. 8).~~

Un tableau comparatif des prestations versées par la Fondation et ~~par la Commune~~ figure en annexe au présent règlement, dont il fait partie intégrante.

Ancien :
Art. 6 Indemnité unique en capital

1. Les Municipaux qui quittent leurs fonctions, pour quelque raison que ce soit, après au moins 5 ans d'activité ont droit, au moment de leur départ, à une indemnité unique en capital fixée selon le barème ci-après:

Voir tableau ancien.

Nouveau :
Art. 6 Indemnité unique en capital

1. Les Municipaux qui quittent leurs fonctions, pour quelque raison que ce soit, ont droit, au moment de leur départ, à une indemnité unique en capital fixée selon le barème ci-après :

Nbre d'années de service :

de 1 an à 4 ans : nbre de mois de salaire : 3

de 5 ans a 9 ans : nbre de mois de salaire : 6

10 ans et plus : nbre de mois de salaire : 12

Tout revenu issu d'une activité lucrative ou d'un revenu de prévoyance social sont déduits du montant perçu.

2. L'indemnité versée est soumise aux charges sociales.

Art. 7 Rente annuelle
Abrogé

Art. 8 Rente de conjoint survivant
Abrogé

Ancien :
Art. 9 Exceptions

1. L'indemnité en capital et la rente annuelle ne sont pas dues si le Municipal concerné:

   a. a fait l'objet d'une condamnation pénale pour un crime ou délit commis dans l'exercice de son mandat de Municipal;

2. Si une procédure au sens de l'al. 1 est encore pendante lors de la cessation de fonctions, le droit aux prestations est suspendu jusqu'à droit connu sur son issue définitive. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de décision de classement de l'affaire, d'abandon des poursuites ou d'acquittement.

3. Les montants reçus doivent être intégralement restitués si un ex-élu ayant touché une indemnité de départ ou une rente annuelle est condamné, après son départ de l'exécutif, pour une infraction commise dans l'exercice de son mandat. Sont réservées les mesures de restitution éventuellement ordonnées par une autorité judiciaire.

Nouveau :
Art. 9 Exceptions

1. L'indemnité en capital ~~et la rente annuelle ne sont pas dues~~ n'est pas due si le Municipal concerné :

   a. a fait l'objet d'une condamnation pénale pour un crime ou délit commis dans l'exercice de son mandat de Municipal;

2. Si une procédure au sens de l'al. 1 est encore pendante lors de la cessation de fonctions, le droit à l'indemnité en capital et suspendu jusqu'à droit connu sur son issue définitive. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de décision de classement de l'affaire, d'abandon des poursuites ou d'acquittement.

3. Les montants reçus doivent être intégralement restitués si un ex-élu ayant touché une indemnité de départ ~~ou une rente annuelle e~~st condamné, après son départ de l'exécutif, pour une infraction commise dans l'exercice de son mandat. Sont réservées les mesures de restitution éventuellement ordonnées par une autorité judiciaire.

Ancien :
Art. 11 Prestation de libre passage

Les Municipaux qui quittent leurs fonctions sans avoir droit à une rente annuelle ou à une rente d'invalidité ont droit à une prestation de libre passage au sens de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP) et conformément aux dispositions de la Fondation.

Nouveau :
Art. 11 Prestation de libre passage

Les Municipaux qui quittent leurs fonctions sans avoir droit ~~à une rente annuelle~~ ou à une rente d'invalidité ont droit à une prestation de libre passage au sens de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP) et conformément aux dispositions de la Fondation.

Ancien :
Art. 14 Allocation de renchérissement

Les rentes mentionnées dans le présent règlement font l'objet des mêmes allocations de renchérissement que la grille salariale du personnel communal.

Nouveau :
Art. 14 Allocation de renchérissement
Abrogé

Ancien :
Art. 15 Disposition transitoire

1. Dans un délai de six mois dès l'entrée en vigueur du présent règlement, les Municipaux entrés en fonction avant le 1er juillet 2016 peuvent demander à être soumis à ses dispositions. La demande doit être adressée par écrit à la Municipalité. A défaut de dépôt d'une telle demande, le règlement du 7 septembre 1977 sur les pensions de retraite des membres de la Municipalité est seul applicable.
2. Les Municipaux ayant quitté leurs fonctions avant le 1er juillet 2016 sont en tous les cas soumis à l'ancien règlement. De même, les rentes versées conformément à l'ancien droit à des tiers bénéficiaires demeurent soumises à ce droit.

Nouveau :
Art. 15 Disposition finales

Les Municipaux entrés en fonction au plus tard au 1er juillet 2016 sont en tous les cas soumis à l'ancien règlement du 1er juillet 2016. De même, les rentes versées conformément à l'ancien droit (règlement du 7 septembre 1977) à des tiers bénéficiaires demeurent soumises à ce droit.

Je demande que mon projet de règlement parte en commission.

M. le Président
Je précise à ce stade, qu'afin de faciliter la compréhension, nous avons convenu avec M. Privet qu'il ne lisait pas l'intégralité du règlement qu'il propose et que le règlement sera joint au présent PV ; et que si commission il y a, elle pourra l'examiner.
J'ouvre la discussion sur la recevabilité (Cf. art. 103).

M. Yanick Hess
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne comprends pas cette démarche, étant donné qu'il y a quelques années, en 2014, il y a eu un règlement qui a été voté par le Conseil communal, qui transformait ses rentes à vie par un système de caisse de pension. Je ne comprends pas la finalité du dépôt du texte de M. Privet. Peut-il expliquer en quoi il ne vient pas contre ou avec ce qui a été fait à l'époque ? Je vous remercie.

M. le Président
M. Hess, il s'agissait de discuter de la recevabilité et pas du fond. Y a-t-il des remarques concernant la recevabilité ?
Comme ce n'est pas le cas, M. Privet a émis le souhait de renvoyer son projet de règlement en commission : 5 personnes soutiennent-elles cette demande ?
Plus de 5 personnes soutiennent le renvoi en commission.

Renvoi de cette proposition de règlement à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

7.2 Motion de Mme Irina Gote « pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV en prévision de la constitution d'une Association de commune Transports publics Riviera ».

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Cette motion est déposée dans les Conseils communaux de communes de la Riviera.

Le fait que sur la Riviera, les prestations en transports publics soient fournies par deux sociétés anonymes rend leur harmonisation difficile.

Il semble que MVR qui exploite le rail ne sait pas ce que fait VMCV qui exploite la route et vice-versa.

MVR prévoit ainsi de fermer les haltes de Clies et de Gilamont et de les remplacer par une nouvelle halte à Vevey-Vigneron.

Mais il ne semble pas que la perte de la desserte MVR de Gilamont qui se trouve dans un quartier très peuplé soit compensée par une augmentation de la desserte VMCV de Gilamont par les lignes 202 et 215.

Les conseils d'administration de ces deux sociétés anonymes sont pourtant composés de municipaux des communes de la Riviera ; certains siègent même dans les deux CA.

On dirait donc que la main gauche ignore ce que fait la main droite.

MVR souhaite également supprimer des haltes sur la ligne Vevey-Blonay et un guichet ouvert en permanence à Blonay et Glion, cela pour des raisons de rentabilité.

Or nous estimons qu'il s'agit là de prestations à la population qui doivent être maintenues, même si elles ne sont pas toujours rentables.

Depuis quelques mois, VMCV traverse en outre de sérieuses turbulences : personnel roulant insuffisant, manque d'anticipation en ce qui concerne l'achat de nouveaux bus et la mise en place de la nouvelle billetterie, explosion des coûts à la charge des communes sans lien avec une amélioration des prestations, etc…

Ce sont les conseillères et les conseillers des communes de la Riviera qui valident les comptes et qui par leur vote libèrent les budgets de fonctionnement de ces deux sociétés de transports. Dès lors, nous estimons avoir un droit de regard et de contrôle sur les décisions qui sont prises dans ces deux sociétés et qui définissent l'offre de transport dans notre région et les prestations y adéquates, ainsi que sur la gestion financière.

Or, il n'en est rien. Certes, il est possible d'avoir le rapport d'activité de ces deux sociétés, mais notre pouvoir de contrôle s'arrête là, car les comptes ne sont pas fournis.

Il est donc nécessaire de réunir MVR et VMCV dans une seule entité dans le but d'avoir une seule vision et un seul pilotage des transports publics sur la Riviera.

Cette réunion pourrait se faire en deux étapes. La première consisterait en la création d'une seule S. A. nommée Transports publics Riviera (TPR).

Son conseil d'administration serait constitué des membres des deux Conseils d'Administrations existants, mais les partants ne seraient pas remplacés.

Il aurait pour tâche de préparer la transition en 4-5 ans vers une association de communes sur le modèle de l'Association Sécurité Riviera (ASR) à constituer avant la fin de la législature 2021-2026.

La création d'un Conseil intercommunal TPR composé de conseillères et conseillers communaux permettrait ensuite d'obtenir la transparence de la gestion financière et

de la gouvernance des transports publics sur la Riviera, ainsi que le maintien et si possible l'amélioration de la qualité des prestations de transports publics pour la population.
Nous demandons donc à la Municipalité de Montreux de préparer la fusion de MVR et VMCV, et d'élaborer, d'entente avec les Municipalités des communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, St-Légier, Vevey, Veytaux), les statuts d'une Association de communes Transports publics Riviera selon les articles 112 et suivants de la Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956.
Je demande que cette commission puisse être renvoyée en commission pour étude et rapport.

M. le Président
J'ouvre la discussion sur la recevabilité de la motion.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Madame la motionnaire, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs du public, chers collègues,
Je ne me permettrais pas de faire un avis de droit juridique sur cette recevabilité et je pense que ce que je vais dire ne compromet pas la nomination d'une commission.
Je souhaite rappeler que, si VMCV est depuis une dizaine d'années à 100% en mains des 10 communes de la Riviera, ce n'est de loin pas le cas de MVR qui est une société anonyme avec un actionnariat bien plus éparpillé dans lequel les communes n'y ont pas un poids majoritaire.
Ce qui est vraisemblable est que cela ne paraît pas possible que vous preniez en considération ce texte sous la forme d'une motion, puisque ce n'est pas de la compétence du Conseil, ni même de la Municipalité de Montreux de faire autre chose que d'entamer des démarches. Nous aurons l'occasion, si vous décidez de transmettre cette motion en commission, d'évoquer des points plus complexes au niveau du financement. Par exemple, l'infrastructure ferroviaire qui fait que nous ne tenons absolument pas le couteau par le manche, depuis le vote FAIF, pour ceux qui suivent cette actualité.

M. Christophe Privet
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme l'a précisé la motionnaire, ce texte va être déposé dans d'autres communes. Je félicite la motionnaire pour l'excellent travail qu'elle a fait, sur les VMCV à l'époque. Elle a bien travaillé sur ce dossier, cependant, il existe une toute petite divergence dans la proposition qui a été faite ce soir. Nous pensons que c'est l'occasion avec la proposition de Mme Gote de pouvoir avancer sur ces problèmes récurrents que nous avons en termes de gouvernance. Par contre, je propose à la motionnaire d'y réfléchir, ce serait l'occasion de revenir sur l'ensemble des Conseils intercommunaux de la Riviera qui existe et dont les deux principaux, sont le SIGE et sécurité Riviera.
Si nous devions instituer un Conseil intercommunal pour les transports, je crains, comme nous pouvons le constater dans certaine ville, que nous n'envoyons des personnes qui, malheureusement, n'ont peut-être pas le temps, l'énergie ou le courage d'aller en profondeur dans les dossiers. Avec la proposition de Mme Gote, c'est l'occasion, d'aller encore un peu plus loin et de se dire : « il faudrait que nous occupions un peu plus les conseillers intercommunaux en fusionnant les trois Conseil intercommunaux, à savoir le SIGE, sécurité Riviera et les transports publics,

histoire d'intéresser un peu plus les conseillères et les conseillers communaux à ces postes intercommunaux ».
Il y a une réflexion en cours, qui peut peut-être aller encore un peu plus loin, que l'unique proposition de re-crée un conseil intercommunal complémentaire.

Mme Irina Gote
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je remercie M. Privet pour sa prise de parole, s'il est tellement intéressé par les associations intercommunales, alors je l'invite à venir en commission, comme cela nous aurons l'occasion d'en débattre.

M. Laurent Wehrli, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Je ne peux pas résister de remercier M. Privet. Vous venez de faire un cadeau extraordinaire à M. Rochat, puisque M. le Conseiller communal Rochat a déposé, il y a quelques années devant ce Conseil, une motion visant à créer une association intercommunale à buts multiples pour la Riviera, justement en fusionnant toutes les associations intercommunales. Cette motion est toujours pendante et n'a pas encore obtenu de réponse, à la veille du départ de M. Rochat, M. Privet vous lui faites un immense honneur ce soir et je vous en remercie.

Applaudissement de l'assemblée

M. Olivier Blanc
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je voulais juste remercier M. Privet pour la grande estime dont il fait montre à l'égard de la délégation montreusienne de l'association sécurité Riviera.

M. Tal Luder
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite une précision de M. le Syndic, comment se fait-il qu''une motion puisse trainer pendant des années et qu'elle n'ait pas de réponse ?

M. Laurent Wehrli, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il s'agit d'une motion qui a été déposée au Conseil communal de Montreux, mais qui concerne 9 autres communes, la seule réponse possible c'est d'obtenir une réponse commune des autres communes. Pour l'instant comme vous le savez, le processus a été initié dans un projet de fusion à 10, qui avait fait l'objet d'un rapport, présenté lors de la précédente législature et qui n'est plus au goût du jour. Nous continuons à poser régulièrement la question, notamment dans les rencontres intermunicipales de ce district, pour voir s'il y aurait une possibilité de répondre, dans le sens souhaité par M. le Conseiller communal Pierre Rochat. Nous ne désespérons pas de pouvoir l'inviter dans quelques années, quand nous aurons enfin la possibilité de lui répondre.

Plus de 5 personnes soutiennent le renvoi en commission.

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

8. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président
J'ouvre la discussion sur l'interpellation de M. Staeger qui n'est pas présent ce soir, mais peut-être que l'un de ces collègues souhaite prendre la parole ?

Mme Suzanne Lauber Fürst
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
M. Alexandre Staeger est satisfait de la réponse.

M. le Président
J'ouvre la discussion sur la réponse aux interpellations de Mme Gote et de Mme Torchio

M. Emmanuel Gétaz
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre a lu avec atterrement la réponse de CCMSA, la société d'exploitation du centre de congrès. Cette réponse est une immense pantalonnade et le groupe Montreux Libre estime qu'elle dénote un véritable mépris vis-à-vis des membres de ce Conseil. Essayer de nous faire croire, par exemple, que la date de la célébration des 45 ans est passée de 2018, qui était probablement la bonne année, à 2019, parce que des disponibilités manquaient et que c'est en quelque sorte par hasard que cette fête géante a eu lieu juste avant la votation sur le Centre de Congrès, c'est se moquer du monde et de nous en particulier.
Par ailleurs rappelons ce que disaient les trois brochures imprimées, elles vantaient les atouts du Centre de Congrès, en rappelant à quel point celui-ci allait s'améliorer encore avec les rénovations prévues. En réalité, nous voyons bien que l'essentiel des CHF 205'000.- ont été dépensés pour influencer le vote sur le référendum.
Pour Montreux Libre la confiance avec le conseil d'administration de CCMSA est désormais rompue, sa réponse aux deux interpellations est une fake news géante. CCMSA en devient coutumier, si nous nous rappelons les publicités payées par la société durant la campagne. Enfin Montreux Libre est aussi atterré de voir la Municipalité, qui a le contrôle total de cette société, cautionner tacitement cette réponse indigne. Je vous remercie de votre attention.

Mme Irina Gote
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour ma part, je prends acte de cette réponse. Je remercie la Municipalité pour la transmission de la réponse du conseil d'administration du 2m2c, à mon interpellation. Cela a le mérite d'être clair, précis et chiffré.

Mme Géraldine Torchio
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Tout d'abord merci d'avoir répondu. Je vous avoue que je ne suis pas convaincue, voire un peu déçue, par la réponse de la Municipalité. En effet, la situation évoquée dans mon interpellation est désagréable et j'avais espéré que des mesures seraient envisagées afin d'éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.
Concernant l'argumentaire de CCM SA, je suis dubitative. Le développement visant à exclure de la campagne CHF 193'000.- en les faisant passer dans le budget des 45 ans du bâtiment fait preuve d'une mauvaise foi indiscutable.
Merci pour votre attention.

Interpellation de Mme Irina Gote

« Procédures et délais suite à l'annulation de la votation populaire du 10 février 2019 sur les travaux du 2m2c »

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Chères et chers collègues,
Suite à la confirmation de l'annulation de la votation populaire du 10 février dernier sur les travaux à entreprendre au 2m2c, par la Cour constitutionnelle et en l'absence d'un recours au Tribunal Fédéral, je souhaite connaître la suite de la procédure et les délais en ce qui concerne l'objet de la votation.
Avec mes remerciements pour la réponse.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Quelle est la situation aujourd'hui?
A ce jour, la Municipalité n'a reçu aucune information officielle relative à la fin de la période de recours. Selon des informations informelles, il semble cependant que la décision de la cour constitutionnelle soit entrée en force, car elle n'a pas fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral. La votation du 10 février 2019 serait donc définitivement annulée. Ceci reste cependant encore au conditionnel.

Quelles sont les conséquences ?
La Municipalité dispose de deux options :

- première option : voter à nouveau sur le même projet, dans la continuité du préavis déposé en décembre 2018;
- deuxième option : déposer un nouveau préavis devant votre conseil, annulant celui déposé en décembre 2018. Le processus entamé en décembre 2018 serait alors clôt.

Pourquoi un nouveau préavis ? Que présenterait ce nouveau préavis?

Suite à la votation du 10.2.2019, la Municipalité a entamé une démarche participative avec les partis politiques et les groupements des opposants. Il en résulte des idées d'adaptations du premier préavis, tant sur le projet architectural, que de son programme, son financement, son utilisation et son environnement. Ces pistes sont en cours d'évaluations avec nos mandataires et partenaires.
Précisions toutefois que l'option d'un nouveau préavis ne se justifie que si un projet plus fédérateur, en réponse aux pistes évoquées ci-dessus, peut être concrétisé.

Dans quel délai la Municipalité devra-t-elle choisir l'une des options présentées ?

Renseignements pris auprès du canton, la Municipalité dispose d'un délai de 3 mois pour faire revoter le préavis de décembre 2018 ou déposer un nouveau préavis. Une demande de prolongation peut être déposée auprès de l'autorité cantonale, pour autant que la Municipalité puisse démontrer qu'un processus visant à déposer un nouveau préavis est en cours.

Mme Irina Gote
Je suis satisfaite de la réponse, merci.

Interpellation de Mme Suzanne Lauber Fürst
« Centre de Congrès 2m2c :
ENCORE: A quand le nouveau projet ? A quand le prochain tour de table ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues

La plus grande partie des questions que je voulais soulever et que j'avais posé lors du dernier conseil ont déjà reçu une réponse, je ne lirai que la 6ème question.
En effet, la population montreusienne se pose la question : à quand le nouveau projet de rénovation du Centre de Congrès, et quel est le résultat des travaux des sous-commissions consultatives ?

6. Et la nouvelle question que des citoyennes et des citoyens, mais également la presse nous posent depuis fort longtemps : les conclusions des sous-commissions consultatives « finances », « programme » et « mobilité » sont-elles enfin publiques ? En effet, on s'intéresse à l'opinion et au travail du Conseil communal.

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra nous fournir sur ce sujet de grande importance pour Montreux.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
Merci de me permettre de répondre uniquement à la question 6 et de m'éviter de répondre à toutes les autres questions puisque je l'ai déjà fait via la réponse à Mme Gote.
Je vous informe que cette question n'a jamais été évoquée lors des débats de la commission ou des sous-commissions et que la Municipalité ne saurait prendre seule cette initiative sans l'accord des autres parties concernées.

Mme Suzanne Lauber Fürst
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne pense pas que vous ayez répondu à ma question, est-ce que les conclusions des sous-commissions consultatives, finances, programme et mobilité sont publiques ?
Il s'agit des 3 conclusions qui ont été présentées le 8 juillet, ce sont des documents de 4-5 pages A4, auxquels il nous est demandé s'il est possible d'avoir accès. Ces rapports contiennent ce que les sous-commissions, qui ont siégé chacune 3 fois, ont élaboré.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
A ce stade, nous avons considéré que ces éléments n'étaient pas publics, mais nous ferons une lettre aux différents partis, ou nous demanderons l'autorisation de pouvoir les publier.
C'est un groupe de travail et en principe, quand nous faisons un groupe de travail, ou une sous-commission qui n'est pas officielle, nous gardons les documents comme des notes internes et c'est à ce titre que nous avons gardé ces documents en internes.

Mme Suzanne Lauber Fürst
Nous avons toujours respecté et joué le jeu, mais les questions viennent et je pense que c'est en toute transparence, nous n'avons rien à cacher, j'estime que nous avons fait du bon travail. Si nous pouvons les rendre publiques cela aiderait à être transparent.

M. le Président
Mme l'interpellatrice, êtes-vous formellement satisfaite cette fois-ci ?

Mme Suzanne Lauber Fürst
Oui je suis satisfaite merci.

M. Bernard Schmid
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Je ne sais pas s'il est d'usage de poser des questions, mais je voulais demander à M. le Municipal le statut sous lequel ont été menées ces sous-commissions et de m'assurer que comme dans les autres organes de ce Conseil, la représentativité dudit Conseil était assurée ?

M. Laurent Wehrli, Syndic
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer devant ce Conseil, nous avons écrit en toute transparence aux 5 groupes politiques représentés au sein de ce Conseil et aux deux comités, celui du oui et celui du non au 2m2c, afin de lancer ce processus participatif. La représentativité des différents milieux politiques montreusiens était assurée. Ils étaient représentés de manière équitable entre chacune des parties, puisque les 2 comités et les 5 groupes politiques étaient représentés par deux membres, nombre qui a pu être augmenté au moment où il a été décidé de passer à trois groupes de travail, certains ayant même demandé un collègue supplémentaire.
A la base, c'étaient deux par groupe et cela n'avait pas comme objectif d'être une commission du Conseil communal, avec une représentativité politique selon la force des partis. Nous souhaitions notamment que les 2 comités soient associés et nous n'aurions pas pu déterminer leur représentativité, c'est pourquoi nous avons privilégié le dialogue et l'esprit participatif avec une représentativité équitable, sachant que toutes les autres décisions doivent passer devant ce Conseil pour la suite du processus.

M. Tal Luder
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ma question a un rapport avec les commissions consultatives et un événement auquel ont été invitées par la SICOM et SVHM, les personnes qui ont participé à ces commissions, pour nous présenter des commerçants alarmés, nous brosser un tableau négatif et l'urgence absolue de revoter le même projet, avant Noël. J'ai été effaré de lire cela ce soir-là à l'écran.
Il nous a été dit que plusieurs conseillers étaient présents et je me demande s'il n'y a pas une urgence de diffuser nos travaux de commissions consultatives, car, apparemment, certaines personnes qui étaient présentes, de SICOM ou SVHM, n'avaient aucune idée des travaux que nous avions menés et terminés en juillet. Je trouve que c'est la 4ème dimension, qu'ils ne sachent pas que nous avions participé, travaillé et proposé des modifications et que pour eux la seule solution était de revoter le même projet avant Noël, sinon nous sommes perdu.

J'espère que la Municipalité trouvera un moyen de rendre disponible ces rapports, qui n'ont pas été mis comme confidentiels pendant les travaux, afin que tous les acteurs montreusiens, les commerces, les hôtels, puissent avoir accès à notre travail. Je vous remercie.

M. le Président
Je crois que la Municipalité a répondu très clairement concernant les démarches qu'elle était en train de mener et sur la suite à donner à l'interpellation. Nous n'allons pas nous étendre inutilement et faire un débat global sur le 2m2c.

M. Emmanuel Gétaz
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je dois dire que découvrir que le directeur de la Promove n'est pas au courant de qui constituait la commission réunie par la Municipalité, effectivement cela tient aussi de la 4ème dimension. Je vous remercie.

Interpellation de Mme Béatrice Tisserand
« Gravillons »

Mesdames et Messieurs,
Il y a bien quelques années, il m'arrivait régulièrement de m'écorcher les mains et les genoux sur ces satanés gravillons !
Je pensais ce temps révolu mais quelle ne fût pas ma surprise d'en rencontrer bien des portions sur des axes fréquentés de notre commune (Route de Chailly, des Collondalles et autres).
De plus, la signalisation laissait à désirer et je ne serais pas surprise que les accidents de deux-roues aient augmentés durant les quelques jours qu'a duré l'absorption de ces granulés et certainement, quelques rendez-vous chez le carrossier pour les divers véhicules flambants neufs qui sont passés sur le revêtement juste après sa pose !
Mes questions pour la Municipalité sont les suivantes :
1) Qu'est-ce qui a motivé l'utilisation de ce type de revêtement ?
2) Y a-t-il de mêmes travaux prévus sur d'autres tronçons de la commune ?
Merci d'avance de vos réponses.

M. Olivier Gfeller, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous répondrons à cette interpellation par écrit.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Blanc
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'étais en attente d'un complément de réponse de la Municipalité à mon interpellation du mois de juin. A propos d'un permis de construire délivré sur la commune de Veytaux, j'avais reçu une première réponse très complète, mais il manquait un élément, puisque la situation a évolué. J'attends une réponse complémentaire à ce sujet que je n'ai rien reçu à ce jour.

M. Christian Neukomm, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je complète volontiers les propos de M. Walther, en vous disant que la décision de la Municipalité, qui a été prise à la suite de la consultation du dossier, objet de l'enquête publique, a été de formuler une opposition. Elle tend à rappeler les termes d'une convention que nous avions passée à l'époque, pour permettre la levée de l'opposition que la Municipalité de Montreux avait formulée contre le PPA Claude Chillon en 2002. Les termes rappelés dans l'opposition tiennent à la nécessité d'acheminer les matériaux de construction et d'évacuer tous les autres matériaux par voie lacustre, de renforcer le pont sur la Veraye, pour le passage des poids lourd qui devraient tout de même acheminer et évacuer des matériaux qui ne peuvent emprunter la voie lacustre, de créer un éco-point, plus aucune collectes de déchets par camions sur les quais, de ce fait plus de passages de camions et enfin pour Veytaux de verser CHF 85'000.- à Montreux, à la délivrance du permis d'habiter, pour des frais d'entretiens des quais, étant donné qu'une fois le quartier habité l'accès véhicules se fera par les quais. Voilà en quoi la Municipalité a déposé une opposition en date du 21 juin 2019. J'espère ainsi avoir complété le dossier de M. Blanc.

M. Olivier Blanc
J'ai une réponse complète, je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

M. le Président
Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.
N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, ainsi que de déposer les bouteilles de PET dans la poubelle de tri. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 22h40, M. Florian Chiaradia, Président, lève la séance.
La prochaine séance aura lieu le mercredi 13 novembre 2019, à 20h00, au Collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président	La secrétaire
Florian Chiaradia	Céline Morier

Annexe 1

Vevey, le 12 septembre 2019

PRO VELO
RIVIERA
Association régionale
pour les intérêts des cyclistes
c/o vélocité riviera sàrl
Rue Louis-Meyer
1800 Vevey 1

17.09.19
COMMUNE DE MONTREUX
Transmis à Pres CC
☐ par courriel
R 17 SEP. 2019
ph.

M. Florian CHIARADIA,
Président du Conseil communal
Commune de Montreux
Grand-Rue 73
1820 MONTREUX

Groupe de travail intercommunal pour une voie cyclable fluide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey.

Monsieur le Président,

Le 7 septembre 2019, à l'occasion de la journée de la mobilité « Dolce Riviera », PRO VELO RIVIERA a communiqué son intention de créer et d'animer un groupe de travail composé de conseillères et conseillers communaux des communes directement concernées de la Riviera Vaudoise. L'objectif principal de ce groupe sera le projet de voie cyclable rapide et sécurisée entre Villeneuve et Vevey.[3]

Un aménagement de ce type contribuera à répondra aux attentes de 87% de la population de la Riviera qui a soutenu l'inscription du vélo dans la constitution le 23 septembre 2018.

Le comité de PRO VELO RIVIERA considère que les infrastructures actuellement en place pour les vélos ne procurent pas un sentiment de sécurité suffisant et ne favorisent pas la fluidité. Ce sont deux conditions essentielles pour le développement de la mobilité cycliste et de sa compétitivité par rapport au trafic motorisé sur de courts trajets.

[3] Les Municipalités ont été informées de ce projet à la fin février 2019

Annexe 1

Le groupe de travail se réunira entre trois et quatre fois au total, si possible dès le mois de novembre. Nous souhaiterions pouvoir compter sur la présence d'au moins trois conseillères et conseillers communaux par commune, idéalement issus de partis politiques différents, le vélo n'étant ni de gauche ni de droite : c'est un véhicule d'avenir qui a besoin du soutien de toutes et tous.

Aurez-vous l'amabilité de relayer cette requête et de nous transmettre une liste des noms et informations de contact (courriel et n° de téléphone) des conseillères et conseillers intéressé·e·s à faire partie de ce groupe ? (Courrier postal ou par courriel à info@pro-velo-riviera.ch). Les dates des séances seront établies par consensus.
Vous remerciant de l'attention accordée à ces lignes et dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le comité PRO VELO RIVIERA

Fabrice Yerly, membre du comité

Bernard Savoy, coprésident

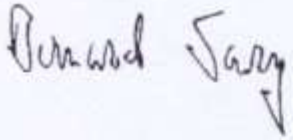

Annexe 2

Collectif de riverains
Route de Chernex
p.a. Jean-Paul KLAUS
Route de Chernex 7
1820 MONTREUX
Tél CH : 0041796969940
Email : jp.klaus@hotmail.com

Montreux, vendredi 13 septembre 2019

17.09.19
COMMUNE DE MONTREUX
Transmis à PresCC
☐ par courriel
R 17 SEP. 2019
ph.

Municipalité de Montreux
Grand-Rue 73
Case postale 2000
1820 MONTREUX

Concerne : Graves problèmes d'insécurité à la Route de Chernex à Pallens/Montreux

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Un grave accident est survenu à la Route de Chernex no 5 à Pallens, en date du jeudi 29 août dernier, en début de matinée .

L'accident a fait deux blessés, un jeune cycliste qui a violemment heurté une piétonne qui est très sérieusement touchée.

Les soussignés, riverains de la Route de Chernex demandent à la Municipalité de Montreux d'entamer le plus rapidement possible une réflexion qui devra conduire à une amélioration sensible de la sécurité sur cet axe très dangereux notamment à cause de l'absence de trottoir et de la vitesse très nettement exagérée d 'un grand nombre d'usagers, cyclistes, motocyclistes et automobilistes.

Les soussignés remercient la Municipalité de Montreux du bon accueil qu'elle voudra bien réserver à la présente requête et se tiennent à disposition pour organiser une rencontre sur place.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, nos très bonnes salutations.

Pour le collectif :

Jean-Paul KLAUS

Copie : -Mr Florian Chiaradia, Président du Conseil communal de Montreux
- ASR Clarens
-DGMR Rennaz

Annexe 3

PIERRE ROCHAT

Au Conseil Communal de Montreux
a/s de Monsieur Florian Chiaradia
Président

1820 Montreux

Villard-sur-Chamby, le 26 septembre 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Chers Syndic et Collègues Municipaux,

La vie est faite d'étapes et de pages à tourner. Ainsi, pour ma part, je suis arrivé au stade de tourner celle de mon mandat de conseiller municipal et vous prie donc de prendre acte de **ma démission avec effet au 29 février 2020.**

Entré en 1985 au Conseil Communal, j'ai eu le plaisir de fréquenter, comme il se doit, cette salle quasiment tous les mois. C'est donc, non sans émotion, que je m'apprête à clore ce chapitre de mon engagement politique. Je ne suis pas prêt d'oublier tous ces débats, ainsi que toutes celles et ceux avec qui, ici, j'ai eu l'occasion de croiser le fer, d'autant plus que, souvent, ce fût l'occasion de construire des consensus au nom de la recherche du bien commun. Faire de la politique dans ces conditions n'est que satisfaction ; l'ayant vécu, je tiens à en témoigner, avec l'espoir que cela dure !

Sans rallonger à ce stade, comptant bien avoir encore l'occasion de vous dire quelques mots avant de partir, je tiens à vous remercier tous, conseillers, collègues de l'exécutif et représentants de l'administration, de m'avoir reconnu dans ma fonction, toléré et même parfois écouté.

En vous remerciant de votre attention, je vous adresse mes salutations les meilleures.

Pierre Rochat
Municipal

Copie pour information à : Municipalité de Montreux
Parti Libéral-Radical, Montreux-Veytaux

Route du Vallon 81, **1832 Villard sur Chamby** Tél 079 448 67 02 / prochat@ems-fbs.ch